

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - MARS 2018

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Préparation de la présidentielle et des législatives.....	3
▶ Diplomatie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	9
▶ Justice, gouvernance.....	11
▶ Affaire Houcine Arfa.....	14
▶ Santé.....	16
▶ Migrations, traite, apatridie.....	16
▶ Droits des femmes.....	17
▶ Liberté d'expression, médias.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Questions foncières, projet de loi sur les ZES.....	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	19
▶ Situation économique.....	21
▶ Social, divers.....	22

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

01/03 - Le Comité pour la réconciliation nationale (CRN) de Tabera Randriamanantsoa ambitionne de réunir 420 personnes à Fianarantsoa dans le cadre des assises nationales de forces vives qu'il organise mi-mars. « *L'objectif (...) est de donner suite aux déclarations des évêques catholiques et du FFKM sur la situation socio-économique et politique du pays. Les résolutions des assises nationales sur la réconciliation, organisées en 2015 au CCI Ivato par le FFKM, seront également discutées* », précise-t-il. Tabera Randriamanantsoa ambitionne de poursuivre le chantier entamé par Zafy Albert, qui n'a eu de cesse de militer pour une vraie réconciliation nationale. Le CRN entend relancer le chantier, constatant que l'organe officiel en charge de la réconciliation, le CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy), est handicapé par un manque de ressources budgétaires.

02/03 - Renouveau des scellés à la société Tiko-AAA d'Andranomanelatra-Antsirabe. Sur ordre du préfet, une quatrième descente a été effectuée dans les locaux de la société. Un huissier, accompagné d'éléments des forces de l'ordre, est venu vérifier et renouveler les scellés qui avaient été placés suite à la fermeture de l'usine ordonnée par les autorités il y a plusieurs mois. Selon l'huissier, les employés auraient forcé le portail de l'usine, permettant à des camions de ravitaillement et de livraison d'opérer. Les employés ont répliqué que les véhicules présents sur le site ont pour fonction d'assurer le ravitaillement des troupeaux de vaches laitières qui se trouvent encore dans l'enceinte de l'usine et dont la survie est menacée. *Tribune* note que les produits de la société, déclarés illégaux, continuent d'arriver sur le marché et que certains produits Tiko-AAA qui n'étaient pas encore en circulation apparaissent dans les magasins. Pour le site, « *il apparaît évident que l'enjeu est politique (...) étant donné qu'il peut s'agir de la première source de financement pour l'ancien président Marc Ravalomanana qui a d'ores et déjà annoncé sa candidature à la prochaine présidentielle. (...) La discorde entre l'Etat et la société Triple A ressemble à un jeu du chat et de la souris* ».

Les produits Tiko-AAA ont été retirés du marché sur décision du ministère du commerce et de la consommation, pour cause d'absence de permis environnemental, en application d'un décret interministériel du mois d'octobre resté non appliqué.

07/03 - Le scellage du domaine de l'usine Tiko-AAA d'Andranomanelatra qui vient d'être renforcé met en péril la survie du troupeau de 168 vaches laitières. Leur ravitaillement en eau et en provende est devenu impossible et plusieurs animaux sont déjà morts. L'avocat de la société, accompagné d'un huissier, s'est rendu sur place pour constater la situation. Pour le directeur de la société, Lanto Rabenatoandro, le chômage technique va devoir s'imposer, l'entreprise ne pouvant plus prendre en charge ses 800 employés et protéger les quelques 3 000 emplois indirects. Lanto Rabenatoandro affirme que le dossier de régularisation de son permis environnemental a été transmis au ministère, qui n'a pas encore donné suite. Il s'étonne que la société ait pu fonctionner durant deux ans avant que l'administration intervienne pour exiger sa fermeture. L'association « *L214 Ethiques et Animaux* » qualifie le gouvernement malgache de « *criminel* » et lance une pétition sur Internet pour sauver le troupeau.

10/03 - La ferme de la société Tiko-AAA de nouveau accessible. Les employés ont été autorisés à accéder au site afin de nourrir et ravitailler les animaux. L'affaire avait été portée en référé au tribunal, qui a demandé la levée des blocages. L'ambassade des Etats-Unis avait indiqué sur sa page Facebook qu'elle suivait de près cette affaire, écrivant : « *Le bétail n'a aucun rôle à jouer dans le litige autour de la clôture de AAA. Il est inadmissible que la vie de ces animaux sans défense soit mise en danger pour cela. La perte de ces ressources en produits laitiers et alimentaires dans un endroit où on en a grandement besoin est au-delà de l'entendement* ». L'examen du référé avait été reporté une première fois à la demande de la préfecture d'Antsirabe. **Suite à sa prise de position publique, l'ambassadeur des Etats Unis a été convoqué au ministère des affaires étrangères.** *L'Express* écrit qu'il a suffi que soit publiée cette photo d'une première vache morte pour soulever un tollé, « *plus que la mort de milliers de personnes par les dahalo, les coupeurs de route, les bandits armés en ville, la peste, les inondations... On aimerait bien voir les chancelleries sommer l'Etat de prendre des mesures sérieuses contre l'insécurité et la corruption au lieu de se soucier du cheptel d'une société privée* ». « *As de la communication, Marc Ravalomanana a bien exploité l'histoire des vaches laitières dont on a pu prendre des photos alors que l'enceinte était scellée* », écrit encore le titre.

13/03 - Selon le ministre des affaires étrangères, Henry Rabary-Njaka, la prise de position du diplomate constitue une ingérence dans les affaires nationales, notamment une entorse à la souveraineté de la justice malgache. Suite à cette entrevue l'ambassade a publié un communiqué pour se féliciter de la décision des autorités d'accepter que les animaux puissent de nouveau être nourris et soignés. « *Cette situation démontre que l'on peut produire des résultats positifs lorsque toutes les parties prenantes prennent en considération la santé et le bien-être des animaux sans défense* ».

17/03 - Pour Nalisoa Andriatomponera, la préfète du Vakinankaratra, cette affaire est une intox venant du camp Ravalomanana : « *Cette histoire est une manipulation de l'opinion et je suis vraiment navrée de la tournure qu'a pris la situation* », explique-t-elle. « *Le 1er mars nous avons interdit l'accès à la ferme aux véhicules mais la porte n'a jamais été soudée. Ce sont uniquement les portails de la partie usine qui l'ont été* », assure la préfète. La nourriture pouvait donc être acheminée manuellement. La vache morte a été incinérée par le personnel de l'usine et aucun test n'a été effectué pour savoir de quoi l'animal est décédé. Selon l'avocat de l'usine Tiko-Triple A, une deuxième vache est morte de faim.

23/03 - Chômage technique décidé pour plus de 700 employés de Tiko-AAA, sur un effectif de 850. Selon les avocats de l'entreprise, la délivrance de son permis environnemental est bloquée par le ministère de l'industrie pour des considérations politiques. Tiko-AAA est parvenu à payer les salaires de son personnel durant 5 mois mais ses ressources ne lui permettent plus de poursuivre. La décision impacte également 4 000 emplois indirects, 10 000 revendeurs et des centaines de fournisseurs locaux et étrangers. Des licenciements sont à redouter dans les mois à venir. Me Norosoa Raharimalala affirme que des sociétés concurrentes appartenant à des étrangers n'ont pas non plus de permis environnemental mais elles sont autorisées à poursuivre leur activité tout en effectuant leur mise en conformité.

12/03 - Ambilobe - Le chef de district, le préfet de région, les responsables locaux des forces de l'ordre seraient menacées de limogeage pour avoir accordé une autorisation au rassemblement du Mapar, croit savoir Midi. Une menace qui plane sur eux quelques jours seulement après la première démonstration de force d'Andry Rajoelina depuis son retour au pays, considérée comme une réussite par plusieurs médias. L'ancien président de la Transition a également indisposé les autorités en annonçant qu'il prendra en charge sur le champ la réhabilitation du réseau routier local en fort mauvais état.

26/03 - Un engin explosif frappe le siège du parti présidentiel HVM dans le quartier d'Antanimena. L'attentat, commis la nuit tombée, serait le fait de deux hommes qui ont pu prendre la fuite. La déflagration a

blessé une passante et a endommagé des véhicules. Les enquêteurs n'écartent aucune piste. Un journaliste d'une station de TV privée fait partie des personnes auditionnées. L'attaque intervient dans un contexte politique particulier, l'examen des projets de lois électorales faisant l'objet d'une bataille rangée entre le HVM et ses alliés d'une part, la coalition Tim-Mapar-VPM/MMM et quelques indépendants d'autre part, les textes initiaux étant en outre qualifiés par Andry Rajoelina de « *source de crise* ». Pour *Matv*, cet attentat risque d'avoir des conséquences politiques susceptibles d'engendrer une spirale de violence. « *Des velléités de bloquer la situation politique et de prendre en otage les futures élections existent bel et bien* », estime le site. *Midi* écrit que nombre d'observateurs considèrent cet attentat au siège du parti HVM « *comme une manœuvre visant à reporter les élections* ». Des responsables du parti présidentiel auraient en effet affirmé que les élections ne peuvent pas se tenir si perdure un climat d'insécurité ou s'instaure un climat de tension. Cinq personnes ont été auditionnées. Une plainte contre X a été déposée par le parti HVM et par un journaliste de la station d'opposition *Viva* dont le véhicule se trouvait à proximité et qui a été endommagé.

28/03 - Démocratie et Etat de droit - Le HCDDDED bientôt opérationnel. Le décret de nomination des membres aurait été signé, indique *L'Express*. Sur les neuf membres du Haut conseil, huit sont connus depuis début 2017. Le seul qui manquait était celui désigné par le président de la République. La loi relative au HCDDDED stipule que l'organe peut être mise en place en l'absence de désignation ou d'élection d'un de ses membres mais le pouvoir n'avait pas jugé opportun jusqu'ici de l'installer. Si la signature du décret est confirmée, il est probable que le chef de l'Etat ait désigné le membre manquant. Le retard dans la mise en place de cet organe garant du « *respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie, du respect de l'Etat de droit, du contrôle de la promotion des droits de l'homme* » pourrait s'expliquer par la réticence du pouvoir à voir siéger Anaclet Imbiky, ancien ministre de la justice sous Didier Ratsiraka, proposé par la CNIDH. La mise en place du HCDDDED pourrait débloquent l'installation de la HCJ, une obligation non tenue par Hery Rajaonarimampianina dans le délai de 12 mois après sa prise de fonction, tel que stipulé dans la Constitution.

30/03 - La préfecture de Mahajanga interdit une inauguration en raison de la venue d'Andry Rajoelina, invité par le maire, élu sous les couleurs du Mapar. Une invitation à l'intention de la population à venir l'accueillir à l'aéroport avait été lancée sur *Facebook* et des médias privés de la place. Le secrétaire général de la préfecture avait donné son aval à cette manifestation quelques jours plus tôt. Suite à ce revirement, les forces de l'ordre ont été déployées dans la ville. La délégation du Mapar est intervenue sur la TV *Viva Mahajanga*, propriété d'Andry Rajoelina, pour annoncer le maintien du programme. Un recours en annulation de la décision préfectorale a été déposé auprès du tribunal administratif. *Midi* indique que le chef de district d'Ambilobe a été limogé tout récemment pour ne pas avoir interdit un important rassemblement des partisans de l'ancien président de la Transition. « *Les risques d'altercation et d'affrontement ne sont pas à écarter*, estime *Tribune*. *Andry Rajoelina risquerait également d'avoir le même traitement que l'ancien président Marc Ravalomanana lors de sa tournée dans le Sud de la Grande Ile il y a quelques mois. (...) Ce dernier n'a pas été autorisé à sortir de sa voiture et a été toujours suivi de près par les éléments des forces de l'ordre* ».

► Préparation de la présidentielle et des législatives

01/03 - « Jean-Éric Rakotoarisoa, détenteur de l'avenir des présidentiables », écrit la LOI. Le président de la HCC, par ailleurs professeur d'université qui arrive aux cours entourés de gardes du corps, tient l'avenir de Madagascar entre ses mains. En cette année électorale, les yeux sont tournés vers lui car c'est la HCC qui valide les candidatures, notamment pour la présidentielle. En 2013 il avait été un fervent défenseur du « *ni-ni* » (ni Marc Ravalomanana, ni Andry Rajoelina) Or, cette année, les deux ex-présidents devraient se porter candidat contre Hery Rajaonarimampianina. Ce dernier est à l'initiative de la nomination de Jean-Éric Rakotoarisoa alors que - une première - ce constitutionnaliste n'a jamais fait carrière dans la magistrature. Validerait-il la candidature d'Hery Rajaonarimampianina, alors que celui-ci n'a pas mis en place la HCJ, ainsi que l'y oblige la Constitution ? A quelques mois de la fin du mandat du chef de l'Etat, plusieurs dispositions de la Constitution demeurent inaccomplies. Depuis le 25 janvier, la HCC compte une nouvelle membre, en remplacement d'une autre décédée en 2017. Or, selon son règlement intérieur, le mandat des membres de la HCC « *est de sept ans à compter de la date de prise de fonction officielle des Hauts Conseillers dernièrement désignés* ». De ce fait, si Hery Rajaonarimampianina peut participer à la présidentielle et qu'il est réélu, il pourra compter sur Jean-Éric Rakotoarisoa pour sept nouvelles années, malgré le fait que la Constitution dispose que le mandat des membres de la HCC est de sept ans non renouvelable...

01/03 - « La com' des aspirants présidents passe par Paris », écrit la LOI. Pour assurer la communication de son plan « *Vina Fisandratana 2030* », le chef de l'Etat a choisi l'agence parisienne 35° Nord, dirigée par deux anciens du groupe Jeune Afrique, Philippe Perdrix et Romain Grandjean. 35° Nord avait également accompagné la présidence malgache dans le cadre du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu dans la capitale malgache en novembre 2016. Le coordinateur du programme IEM d'Andry Rajoelina est Gérard Perceau, ancien vice-président d'une filiale de Bouygues. Il a confié l'organisation de son lancement parisien à une toute jeune agence parisienne, Concerto, fondée en 2016.

01/03 - Le CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy) s'érige en garant de la stabilité politique avant, pendant et après les élections. Sans empiéter sur les attributions de la CENI et du ministère de l'intérieur, son président, Maka Alphonse, se fixe comme objectif d'instaurer un climat favorable à la tenue des élections et de formuler quelques recommandations, telles que l'instauration de la culture du dialogue, le respect de la parole donnée et la concrétisation des engagements signés.

02/03 - Discussion du cadre légal des élections par l'Assemblée nationale - Le mouvement Rohy recommande l'ouverture de véritables débats pour permettre l'amélioration du texte, notamment pour ce qui concerne les périodes de pré-campagne et de campagne proprement dite, afin que soit préservée l'égalité de chances des candidats et la possibilité pour chacun de présenter de manière précise son programme et son projet de société.

La précampagne est lancée, constate *Midi*. Le pouvoir multiplie déjà les déplacements en imposant aux représentants locaux de l'administration de se rendre disponibles pour accueillir le chef de l'Etat ou les membres du gouvernement, selon les méthodes bien rodées mises en œuvre par tous leurs prédécesseurs. Dernière illustration en date, le récent déplacement à Toliara du président de la République, qualifié de réussite par les organisateurs. « *Les dés sont pipés* », titre le quotidien.

03/03 - Lors de sa visite en France, le ministre des affaires étrangères, Henry Rabary-Njaka, a déclaré que le premier tour de la présidentielle aura lieu le 24 novembre et le deuxième tour, le 24 décembre.

Le calendrier était attendu depuis des mois par la société civile et par les partis politiques. L'annonce, à l'étranger, sur la chaîne francophone *TV5 Monde*, a surpris, voire choqué, les projets de lois électorales venant tout juste d'être déposés au Parlement. Le premier ministre, Olivier Mahafaly, a été contraint de préciser que ces dates sont encore officieuses, en attendant la signature du décret de convocation des électeurs. Il ne s'agirait que de « *projections* ». Le service communication du ministère des affaires étrangères a lui-même rappelé qu'il appartiendra à la CENI de proposer les dates définitives pour la convocation officielle des électeurs 90 jours avant le scrutin. Pour les médias, ces péripéties sont révélatrices d'un sérieux dysfonctionnement au sein de l'équipe gouvernementale, qui aurait dû être solutionné dans le cadre du « *team building* » qui vient de se tenir à Mantasoa.

La date du lundi 24 décembre pour le 2e tour de la présidentielle paraît particulièrement mal choisie.

L'Express se demande si ce choix n'est pas destiné à dissuader les électeurs de se déplacer ou, pire encore, « *à faciliter certaines choses pas très catholiques* ». Le quotidien s'attend à une vive contestation des Eglises du FFKM et même de celles qui sont en marge et dont les leaders sont en course pour la présidentielle. « *C'est un blasphème que d'organiser une élection la veille de Noël. Il faut être particulièrement cinglé pour l'avoir osé* », lance-t-il.

Si l'on s'en tient à l'affirmation du chef de la diplomatie malgache, Hery Rajaonarimampianina, s'il se confirme qu'il est bien candidat à sa propre succession, devrait démissionner au plus tard le 24 septembre, conformément à la Constitution. En tout état de cause, son mandat expirera le 25 janvier 2019.

03/03 - Le SeFaFi présente son recueil de communiqués 2017 dans un ouvrage intitulé « *Espérer contre toute espérance* ».

Lors de la conférence de presse réunie à cette occasion, les projets de lois régissant les prochaines élections ainsi que la non-publication des dates afférentes ont été au centre des débats. L'Observatoire félicite le gouvernement d'avoir instauré un contrôle du financement des campagnes électorales, une avancée qualifiée de « *majeure* », bien qu'il n'ait pas été prévu de plafonnement de ces dépenses. Les conditions très strictes imposées aux candidats indépendants en matière de parrainage peuvent selon lui se justifier, en dissuadant des candidatures sans fondement, mais elle peut faire craindre une restriction du droit fondamental qu'est la liberté d'association. Le SeFaFi met l'accent également dans son bilan sur les risques d'instrumentalisation de la religion par les politiques. Il écrit notamment : « *Aucune société ne peut se développer sainement sans affirmer le respect réciproque entre politique et religion, en évitant la tentation constante du mélange ou de l'opposition. Une telle laïcité saine garantit à la politique d'opérer sans instrumentaliser la religion et à la religion de vivre librement sans s'alourdir du politique dicté par l'intérêt et quelquefois peu conforme, voire contraire à la croyance* ».

08/03 - Les parlementaires convoqués à une seconde session extraordinaire de 12 jours, pour l'examen de 12 projets de loi, dont les lois organiques relatives aux élections, qui n'ont pu être traitées durant la première session, un délai de 15 jours étant requis entre leur dépôt (le 27 février) et leur adoption.

08/03 - Le SeFaFi propose dans son dernier communiqué¹ de mettre à profit la période d'examen des textes électoraux par le Parlement pour suggérer des modifications susceptibles d'améliorer le processus. Le communiqué traite successivement du contrôle du financement des campagnes, du plafonnement

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/01/98/448497/119357361.pdf>

des dépenses, de la place donnée à la CENI, du bulletin unique et/ou du bulletin individuel, du mode de scrutin, de la période de « *pré-campagne* », du calendrier, de l'obligation de la carte d'électeur, de l'acheminement des résultats électoraux et de la place laissée aux médias pendant la campagne. Le SeFaFi reconnaît que des avancées majeures ont été entérinées (contrôle du financement des campagnes, rôle prépondérant accordé à la CENI, régulation des médias) mais **les dispositions dont on se félicite ne seront pas encore applicables aux prochaines législatives et communales, elles ne seront applicables qu'à l'élection présidentielle**. « *Calcul politique oblige afin de limiter les concurrents au parti HVM qui pourrait avoir plus d'argent ou plus de possibilités que le candidat du parti au pouvoir* », commente Tribune. « *La seule véritable avancée démocratique que comportent ces textes, et dont tout le monde se félicite, est ainsi mise au rancart pour trois ans* », déplore l'Observatoire. Si les candidats aux scrutins de 2018 refusent de s'imposer la transparence financière, pourquoi l'imposer à leurs successeurs ? « *Pousser le cynisme à cette extrémité révèle la vraie nature de nos dirigeants* », conclut le SeFaFi.

08/03 - Menace sur la candidature de Marc Ravalomanana - Le projet de loi organique relative à la présidentielle de 2018 innove, en exigeant, parmi les pièces à fournir, un extrait de casier judiciaire bulletin n°2 sur lequel sont mentionnées, entre autres, « *les condamnations contradictoires, les condamnations par défaut non frappées d'opposition prononcées pour crimes ou délits par toute juridiction répressive y compris les condamnations avec sursis* ». Dans le cas de Marc Ravalomanana, ce bulletin n°2 devrait contenir sa condamnation par contumace aux travaux forcés à perpétuité mais aussi le jugement déclaratif de faillite ou de règlement judiciaire qu'encourt le groupe Tiko-AAA dont il est le propriétaire, note *Midi*. La HCC qui arrête la liste définitive des candidats pourrait donc déclarer sa candidature irrecevable.

14/03 - Vive tension à l'Assemblée nationale - Les journalistes chassés de l'hémicycle par les forces de l'ordre. Ils n'ont pas été autorisés à suivre le débat sur les lois électorales qui devait se tenir entre les membres du gouvernement, venus en force, et les élus. Une rencontre initialement prévue à huis clos avec le seul premier ministre et la ministre de la justice. Des députés d'opposition, notamment du TIM et du Mapar, ont exigé que la rencontre ait lieu en présence des médias au nom du droit d'accès à l'information. Le vice-président de l'Assemblée a fait appel aux forces de l'ordre pour faire évacuer la salle, provoquant la confusion dans l'hémicycle. La séance a dû être suspendue.

16/03 - « Insulte » contre les journalistes : l'Assemblée nationale présente ses excuses. Le vice-président Mahazoasy Freddie déclare : « *Un député a dépassé les limites dans ses gestes et ses propos. Je prends ma responsabilité, en tant que premier responsable à l'Assemblée nationale pendant l'absence du président, de présenter des excuses aux journalistes.* » Mahazoasy Freddie a profité de l'occasion pour solliciter la collaboration de la presse dans l'accomplissement par l'Assemblée nationale de sa mission.

16/03 - Le premier ministre a finalement annoncé le report de l'application du système de parrainage des élus qui se présenteraient sous l'étiquette indépendant. Il a proposé une période transitoire de trois ans pour mettre en place ce dispositif. La forte proportion de députés « *indépendants* » est considérée par les observateurs comme une source d'instabilité institutionnelle.

14/03 - Union européenne - Lancement du Projet d'appui à la prévention de la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar (PEV). Financé par l'UE à travers l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, il est doté d'un million d'euros et couvre la période janvier 2018 à août 2019. Pour l'ambassadeur, « *L'objectif est de voir des élections se tenir dans le respect des règles du jeu, c'est-à-dire dans la légalité, des élections transparentes et inclusives avec la participation active de tous et qui conduisent à un renforcement de la démocratie à Madagascar* ». Lors du lancement du projet, l'universitaire Juvence Ramasy a mentionné que le pays vit actuellement dans un climat de « *violence psychologique et structurelle* ». Climat de « *terreur et d'intimidation* » (violence psychologique) et crainte de manipulation des lois électorales (violence structurelle). Et *Midi* de citer des « *manipulations constitutionnelles ou légales, des manœuvres dolosives pour éliminer tel ou tel candidat de la course à la magistrature suprême* » ou encore « *l'interdiction des simples rencontres politiques, de congrès nationaux, d'assises régionales ou la célébration de l'anniversaire d'un parti* ». D'après Lalaina Randriarimanana, coordonnatrice de Liberty 32, des bénévoles seront formés avant d'être répartis dans toutes les régions. Ils auront à signaler les cas suspects, qui seront ensuite vérifiés par les médias et la société civile. S'ils sont fondés, ces cas seront postés sur un site Web dédié afin que la population en prenne connaissance. Le projet PEV vise en outre à favoriser l'organisation d'échanges et de débats entre société civile, forces de l'ordre, autorités en charge des élections et médias.

15/03 - La CNIDH préconise l'interdiction des inaugurations par les candidats dès le dépôt de leur candidature et deux mois avant l'ouverture de la campagne électorale. Les chefs d'institution, et les membres du gouvernement ainsi que les fonctionnaires d'autorité ne devraient pas participer aux campagnes ni porter de signes distinctifs afin de ne pas influencer sur les décisions des électeurs. Par ailleurs, l'examen des

demandes de manifestations électorales devrait, selon la CINDH, relever du d'une commission et non d'un seul fonctionnaire de l'Etat.

La CINDH recommande entre autres que l'éligibilité des anciens présidents de la République, candidats potentiels, soit tranchée dans un délai raisonnable, en marge de la date de dépôt des candidatures, en tenant compte des lois en vigueur, de la compétence du tribunal ainsi que de l'irresponsabilité pénale du Président pendant l'exercice de sa fonction. Elle recommande également une révision du nombre de parrainages à recueillir par les candidats afin d'amoinrir les actions corrupives potentielles. Le montant de la caution doit par ailleurs être communiqué deux mois à l'avance afin de permettre aux candidats de se préparer et de rassembler les fonds nécessaires.

17/03 - L'absence de plafonnement des dépenses de campagne électorale critiquée par le GEN. Rejoignant les critiques formulées par le SeFaFi, le Groupe des experts nationaux (GEN) déplore que le plafonnement des dépenses engagées pour la pré-campagne et la campagne ne figurent dans les lois projets de lois électorales. Il souligne également que les sanctions prises à l'encontre des contrevenants à l'obligation de déclaration ne sont pas précises. Le GEN dénonce enfin une ingérence de la communauté Internationale dans l'élaboration des projets de loi organique sur les élections.

19/03 - Madagascar pays hôte du 6e séminaire international d'échanges du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF). Le Réseau est un regroupement international d'administrateurs d'élections de l'espace francophone qui favorise la tenue régulière de scrutins libres, fiables et transparents. Les travaux tourneront cette année autour du thème « *processus électoral inclusif favorisant la participation des femmes et des minorités* ». Le point commun des pays d'Afrique francophone est en effet la faible participation aux élections des personnes vulnérables telles que les minorités, les jeunes et surtout les femmes. Le président de la CENI, Hery Rakotomanana, a annoncé que des membres du RECEF assureront une mission d'observation électorale lors la prochaine présidentielle. Pour *Midi*, il s'agira « *d'une nouvelle immixtion dans la gestion du processus électoral* ».

20/03 - L'opposition s'inquiète d'un possible forcing du pouvoir pour faire adopter les lois électorales sans pris en compte des amendements déposés. Députés du TIM, du Mapar et indépendants ont fait part en commun de leur appréhension au cours d'une conférence de presse. D'après eux, de nombreux articles des projets de lois ne sont pas conformes à la Constitution. « *Nous sommes informés qu'il y a des tractations, qu'il y a des consignes, mais surtout qu'il est question de mallettes d'argent pour faire passer ces lois sans amendements. Ces lois nous mèneront directement vers une nouvelle crise électorale. Donc nous alertons tout le monde pour qu'on sache ce qui se passe en ce moment à l'Assemblée nationale. Nous appelons nos collègues à voter en toute âme et conscience, mais pas pour d'autres intérêts* », prévient Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente de l'Assemblée et députée du TIM. Les opposants craignent que l'adoption de ces lois plonge le pays dans une nouvelle crise électorale.

21/03 - Pas de droit de vote pour la diaspora. Le droit de vote des Malgaches de l'étranger avait été évoqué à l'occasion du premier forum de la diaspora en octobre 2017. Quatre mois et demi après c'est le statu quo alors que le président de la République avait promis d'étudier sa faisabilité lors de son séjour à Paris en avril 2017. Faute d'être recensé sur le registre d'un Fokontany, un membre de la diaspora ne peut pas être inscrit sur une liste électorale, il n'est pas non plus éligible. Pour la présidentielle, notamment, est exigée une présence d'au moins 6 mois sur le territoire national à la date limite de dépôt des candidatures.

21/03 - L'adoption des lois électorales reportée à une 3e session extraordinaire. Débats houleux sur fond de corruption. Le vote prévu le 20 mars a été ajourné à la demande de 70 députés pro-régime tandis que 68 parlementaires Mapar, TIM et indépendants réclamaient la poursuite des débats incluant l'examen des 87 amendements apportés durant les travaux de commission. Selon Jean-Brunel Razafindrahofa, président du groupe Mapar, le report a été demandé par les élus pro-régime parce qu'ils n'arrivent pas à atteindre la majorité absolue, c'est-à-dire le nombre de 76 députés. Pour *RFI*, si les débats ont été aussi tendus c'est parce que ces lois définissent notamment les conditions pour pouvoir se présenter à la présidentielle. Or dans le projet déposé par le gouvernement, il est notamment spécifié que les personnes condamnées pour crimes ou délits ne peuvent pas se présenter. Une disposition qui préoccupe tout particulièrement les députés pro-Ravalomanana. L'adoption des textes nécessitera donc une troisième session extraordinaire. Les débats se sont déroulés dans une ambiance tendue, avec de forts soupçons de corruption. Des rumeurs relatives à des achats de vote ont circulé dans l'hémicycle. Des SMS ont été adressés à des députés de la majorité comme de l'opposition, les invitant à se rendre dès le matin à la Primature, provoquant un important retard pour l'ouverture de la séance plénière. « *La décision d'ajourner les débats votée par la majorité des députés prouve que le régime ne peut plus espérer, comme il a l'habitude de le faire, passer en force*, écrit *Midi*. *L'opinion a été alertée par les médias et a parfaitement compris que le pouvoir voulait faire adopter ces projets de loi très rapidement, comptant sur le soutien d'une majorité de députés. Mais, cette fois-ci, il a rencontré une opposition décidée à ne pas se laisser faire. (...) L'espoir de voir le régime discuter des propositions de la société civile*

et de l'opposition n'est pas perdu. » Pour Tribune, « force est de reconnaître que le report des dates d'adoption des textes aura des fortes répercussions sur les calendriers électoraux. (...) A l'allure où vont les choses, le pays risque fort de ne pas pouvoir réaliser les élections vers la fin de l'année 2018. »

23/03 - Le conseil des ministres décide de convoquer une 3e session extraordinaire du Parlement dans le prolongement de la seconde, avec l'espoir d'en finir avec l'adoption des textes électoraux. Le vote des trois projets devrait avoir lieu le 3 avril. La Constitution donne au pouvoir la possibilité de légiférer par ordonnance en cas de blocage.

Outre l'adoption des lois électorales, les élus auront à examiner d'autres projets sensibles, tel celui sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le projet portant sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites et les dispositions modificatives du projet de loi relative aux ZES. Ces sessions extraordinaires successives, d'une durée de 12 jours chacune, ont une lourde incidence financière, note *Midi*. Et il n'est pas certain que l'ordre du jour puisse être épuisé au cours de cette session. **Une quatrième session extraordinaire pourrait être nécessaire.**

Pour la juriste Sahondra Rabenarivo², membre du SeFaFi, le fait de ne pas voir voté le projet de loi lors de la session extraordinaire ne compromet pas d'office la tenue des élections prévues en 2018. Faute d'adoption de la nouvelle loi, elles peuvent malgré tout se tenir, sous l'égide de la loi de sortie de crise de 2012, encore en vigueur. Le processus de révision, lancé en 2016, avait pour objet d'apporter des améliorations au dispositif, avec le concours d'experts et le souci d'associer le plus grand nombre de partenaires. Mais en mars 2017 le comité interministériel chargé de l'élaboration de la loi a fermé la porte aux parties tierces. Et in fine, au lieu d'apporter les améliorations tant attendues, le projet de loi n'en incluait que quelques-unes qui, en raison du délai de l'adoption de la loi, ont perdu toute raison d'être dans l'immédiat. Toutes les autres recommandations et desiderata ont été ignorés. Pire, sur certains points le texte enregistre des reculades. Le site conclut : « si la nouvelle loi ne va pas dans le sens de l'amélioration et de la consolidation des acquis des élections de sortie de crise, mieux vaut travailler avec l'existante et avancer. (...) Ainsi, tout ce processus, au lieu de nous offrir un modèle positif de l'exercice démocratique, se termine dans la confusion, la méfiance et l'amertume »

24/03 - Andry Rajoelina : « Non au forcing du pouvoir sur les lois électorales » « Ces lois favorisent le candidat du pouvoir. Elles n'apporteront pas l'apaisement et provoqueront une situation de troubles, déclare notamment l'ancien président de la Transition³. Nous dénonçons le manque de transparence dans les préparatifs des élections présidentielles. Est-ce que nous voulons une élection présidentielle pacifique ou bien du grabuge ? »

Andry Rajoelina dément les rumeurs selon lesquelles il a acheté un hélicoptère en vue de la campagne électorale. « Il n'y a pas de mal à en acheter, cependant, cet hélicoptère ne m'appartient pas », soutient-il, ajoutant qu'il est en mesure d'en apporter la preuve. « L'hélicoptère mystérieux » titre *La Gazette*, qui écrit : « Branle-bas de combat sur les réseaux sociaux à l'arrivée à Madagascar quelques mois avant les élections d'un d'hélicoptère transporté par camion. (...) Peu, très peu se pose la question de savoir exactement combien ça coûterait l'achat d'un tel engin ou la location d'un tel engin. Et très prosaïquement avec cet argent, combien de personnes victimes de malnutrition pourraient être sauvées ? Combien de centres de santé auraient pu être pourvus de médicaments pour qu'ils ne deviennent pas des mouroirs ? Combien de matériels auraient pu être achetés pour assurer la sécurité des personnes et des biens ? Alors oui, c'est joli à voir ; oui pour pouvoir gagner des élections il faut avoir les moyens de convaincre les électeurs... »

22/03 - Appuyée par l'UE, la société civile a lancé son « Observatoire des élections ». Un outil qui grâce à des milliers d'observateurs bénévoles mobilisés sur toute l'île, permettra de répertorier les mauvaises pratiques et fraudes électorales et de dénoncer auprès des autorités compétentes les candidats contrevenants. « La société civile doit jouer son rôle dans tout le cycle électoral, avant pendant et après les élections pour surveiller les promesses des candidats, sans quoi notre pays n'a pas d'avenir », affirme une membre du nouvel Observatoire. Quelques 5 400 observateurs ont déjà été sélectionnés. Ils couvriront 7 des 22 régions. « Sur le terrain, si un observateur aperçoit un candidat qui par exemple distribue de l'argent, une attitude répréhensible par la loi, cet observateur doit recueillir des preuves en prenant des photos ou en contactant des témoins, explique Stella Razanamahefa, responsable technique du projet. Ils nous les envoient ici à Antananarivo. Si le dossier est complet, on le transmet au tribunal administratif ou auprès de la HCC ». En cas d'actes de corruption, de détournement de votes ou d'atteinte aux droits de l'homme, les institutions comme le Bianco, la CENI ou Amnesty International, partenaires de l'Observatoire, pourront, elles aussi, être saisies. Les observateurs recevront une formation nationale en mai.

² <http://www.madagascar-tribune.com/And-now.23708.html>

³ <http://www.midi-madagasikara.mg/a-la-une/2018/03/24/andry-rajoelina-non-au-forcing-du-pouvoir-sur-les-lois-electorales/>

26/03 - Didier Ratsiraka inquiet des risques encourus dans l'organisation d'élections sans une véritable réconciliation préalable et des progrès dans la lutte contre l'insécurité. « *Toute précipitation dans l'organisation des élections comporte des risques. Dialoguons et concertons-nous d'abord avant d'y aller. (...) Outre la réconciliation nationale, la lutte contre l'insécurité est urgente* », déclare Ange Andrianarisoa, secrétaire national adjoint de l'ancien parti présidentiel, l'Arema.

28/03 - Le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (CRAM) redoute une nouvelle crise post-électorale. Le forcing à vouloir tenir les élections au mois de novembre en l'absence d'apaisement ne peut, selon lui, que faire sombrer le pays dans une nouvelle crise profonde. Le CRAM revendique la mise en place d'une transition ayant pour mission d'organiser une concertation et une réconciliation nationales.

► Diplomatie

01/03 - Andriamihaja Éric Robson nommé ambassadeur de Madagascar à Washington. L'intéressé n'est autre que le directeur général de l'EDBM (Economic Development Board of Madagascar). Seuls trois ambassadeurs avaient jusqu'ici été nommés par le pouvoir : Alain Tehindrazanarivelo à Addis-Abeba, Mireille Rakotomalala à Tokyo et Arisoa Razafitrimo à New York (Nations unies). Les représentations diplomatiques de Paris, Genève, Bruxelles (UE), Berlin d'autres pays avec lesquels la Grande île entretient des relations restent sans titulaire. Une situation difficilement compréhensible au regard du souhait exprimé par les autorités de développer une ambitieuse diplomatie économique « *tous azimuts* ».

17/03 - Resaka Véronique nommée ambassadrice auprès de la Suisse, représentante permanente de Madagascar auprès des **institutions spécialisées des Nations unies** à Genève et à Vienne. Elle a occupé de longues années le poste de chargée d'affaires de Madagascar à Paris. Resaka Véronique est la troisième femme nommée ambassadrice sous la présidence Rajaonarimampianina. Les postes d'ambassadeur à Paris et à Bruxelles restent vacants.

03/03 - Midi désapprouve la présence de l'ambassadeur du Japon et de la représentante de la Banque mondiale et des Nations unies au grand rassemblement « Vision Emergence 2030 » que le chef de l'Etat a présidé à Tolagnaro. Il reproche à ces officiels de manquer à leur devoir de réserve en cautionnant la pré-campagne du parti présidentiel.

05/03 - « Financements électoraux - Le HVM se tourne vers la Russie », titre La Vérité. Une délégation malgache composée principalement de cadres du HVM, vient de se rendre à Moscou dans la plus grande discrétion. Parmi les membres, on note la présence de Mbola Rajaonah, conseiller du président de la République et de l'ancien ministre et directeur de campagne du général Camille Vital, Mamy Rakotomalala. Le quotidien considère qu'il est difficile de penser qu'une telle délégation ait fait le déplacement pour rechercher des financements en faveur du développement de la Grande-île. Le ministre des mines et le ministre de l'agriculture faisait également partie de la délégation, ce qui pourrait laisser supposer que des contreparties ont été négociées. Des accords qui seraient en infraction avec les lois électorales en discussion qui interdiraient désormais le financement de campagnes électorales par l'étranger.

06/03 - Une trentaine de prestataires engagés lors du Sommet de la Francophonie, en novembre 2016, n'ont pas encore été payés. Le montant total de l'ardoise s'élève à 6,7 milliards Ar. Le comité d'organisation du Sommet ayant été dissout, c'est la Présidence qui devrait gérer les arriérés mais aucune des démarches engagées n'a abouti. Les lois de finances 2017 et 2018 ne comportent aucune rubrique pour régler ces arriérés, aurait-on répondu aux prestataires concernés, dont certains seraient sur le point de se déclarer en faillite.

15/03 - L'Inde conforte sa présence à Madagascar. Le président de la République Ram Nath Kovind est le premier chef d'Etat indien à se rendre dans la Grande île, accompagné d'une forte délégation. Les deux pays partagent les mêmes préoccupations géostratégiques dans cette région de l'océan Indien qui voit une présence accrue de la Chine. Plusieurs accords de coopération ont été signés, notamment dans le domaine de la défense et des services aériens. L'Inde apporte son appui au développement agricole, à l'équipement médical et informatique pour soutenir la santé et l'éducation. Le président indien a annoncé sa volonté de fournir un appui technologique pour la promotion de l'enseignement à distance. La rencontre a permis de rappeler que les 17 500 ressortissants d'origine indienne présents à Madagascar sont des acteurs majeurs de l'économie nationale depuis plusieurs générations. Les deux chefs d'Etat ont évoqué la question épineuse des kidnappings qui affectent la communauté *karana*.

15/03 - Iles Eparses - Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères français, Jean-Baptiste Lemoyne, en visite à Madagascar, affirme que « l'important c'est de maintenir le dialogue ». Il indique que des experts

des deux pays vont se réunir pour trouver « une solution créative à cette problématique ». « Sur des sujets complexes, les réponses vont être fortement complexes », a-t-il ajouté.

30/03 - Robert Yamate, ambassadeur des Etats-Unis sur le départ après un séjour de 3 ans ½ à Madagascar, réitère que la prochaine présidentielle ne doit exclure aucun candidat. Il insiste sur la nécessité d'une élection libre, transparente et inclusive qui puisse être validée par tous les candidats et sur le maintien d'un climat de sécurité et de stabilité.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

01/03 - Edgard Razafindravahy rencontre pour la seconde fois les associations et ONG œuvrant pour la promotion des droits de l'homme⁴. Le leader du parti ADN, ex-PDS d'Antananarivo, candidat à la dernière présidentielle et patron du quotidien *L'Express*, a réuni une vingtaine de représentants de la société civile en vue de la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des populations les plus vulnérables. Parmi les organisations participantes : l'Union nationale pour les droits de l'homme (UNMDH), Justice et paix, la CNIDH, le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (CRAM). Edgard Razafindravahy est membre depuis octobre 2017 du comité des droits de l'homme de « *Libéral international* », fédération mondiale des partis d'obédience libérale.

16/03 - Le Rapport mondial des Nations unies sur le Bonheur est accablant pour Madagascar. La Grande île serait l'un des pays les plus malheureux du monde, classé 143e sur 156 pays répertoriés. En 2017, le pays était à la 144e place. Plusieurs paramètres ont été pris en compte par les Nations unies dans l'élaboration de son rapport, dont la perception de la corruption, le manque de générosité, le manque de liberté pour faire des choix de vie, l'espérance de vie, l'absence de sécurité sociale et la pauvreté.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

06/03 - Mobilisation contre l'insécurité. Pour la première fois, la société civile, le secteur privé et les syndicats de travailleurs se sont exprimés d'une même voix pour pousser les autorités à agir contre les violences quotidiennes et toutes les formes d'insécurité qui frappent la population, tant en zone urbaine qu'en brousse⁵. Pour *La Gazette*, la Grande île est tombée « *sous le règne des dahalo urbains et ruraux* », une situation qui affecte la vie de chaque citoyen et le développement du pays.

La plateforme, composée de 30 membres, arbore un slogan : « *Aok'zay* » (« *ça suffit* »). La représentante de la fédération des femmes rurales raconte le nouveau mode opératoire des voleurs de zébus : « *Il y a des villages où il n'y a plus de bœufs. Et les dahalo arrivent et kidnappent des enfants pour faire pression sur les familles afin qu'elles donnent de l'argent. Et ça, c'est nouveau* ». La population est terrorisée et des secteurs d'activités entiers sont fragilisés, comme l'explique le vice-président de la confédération du tourisme. « *Si l'insécurité continue à s'accroître dans le pays, les touristes vont être réticents à venir à Madagascar. Et ça va avoir un impact énorme sur l'économie et sur le développement durable de notre pays.* » En guise de première action nationale, la plateforme appelle les habitants à manifester bruyamment leur ras-le-bol en actionnant cloches, sirènes et klaxons le 15 mars à 12 h. L'objectif, à terme, est d'aboutir à l'organisation d'une table ronde avec les autorités pour trouver des solutions. « *Le réseau que nous venons de créer est prêt à proposer des solutions pour résoudre le problème. D'ailleurs, une page commune est créée sur les réseaux sociaux dans cette optique. Le jour du mouvement, des flyers seront distribués aux forces de l'ordre afin de les conscientiser sur la nécessité de la protection des personnes et de leurs biens* », déclare le président du Syndicat des industries de Madagascar (SIM).

13/03 - A quelques jours de la tenue cette manifestation sonore, le ministère de la communication affirme que l'insécurité est au cœur des préoccupations du chef de l'Etat et que des « *mesures draconiennes* » ont été décidées, avec notamment la mise en place d'une « *task force* ». Le ministère lance un appel à la population pour qu'elle collabore avec les autorités. Pour la presse, le communiqué trahit l'embarras du pouvoir vis-à-vis de cette initiative inhabituelle qu'il ne pourra ni interdire ni réprimer : « *le président de la République s'est posée la question de savoir si, oui ou non, manifester d'une manière bruyante, comme tel, irait-il dans le sens de cet appel à l'élan national, lancé par le pouvoir et dont le but réel est pourtant de mettre un cran d'arrêt à ce fléau* ».

16/03 - Plateforme Aok' Zay (« ça suffit ») - Réussite de la mobilisation contre l'insécurité et les kidnappings. A midi pile et pendant les cinq minutes prévues et parfois bien au-delà, klaxons et sifflets ont retenti

⁴ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/respect-des-droits-de-lhomme-razafindravahy-prone-des-actions-concretes/>

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/50/91/448497/119353729.jpg>

dans de nombreux quartiers de la capitale. Plusieurs usines et grandes entreprises ont également participé à cette manifestation. Ils étaient également plusieurs à relayer les événements en direct sur *Facebook*. Ceux qui observaient un certain attentisme ont suivi le mouvement sans hésiter. Faraniaina Ramarosaona, l'une des coordinatrices du mouvement de la société civile Rohy déclare à *RFI* « *L'insécurité, ici, c'est se faire arracher tout ce que l'on a, ce sont les kidnappings... Cela touche aussi bien les gens qui ont de l'argent que les gens qui n'en ont pas. Tout le monde rentre avant qu'il ne fasse nuit. Ce n'est pas vivable. Est-ce que l'Etat va prendre des dispositions puisque c'est l'une de ses missions régaliennes ? Nous allons voir. Nous allons renouveler le mouvement si ça continue.* » Des citoyens ont proposé de réaliser ce genre de manifestation pour d'autres sujets comme la hausse des prix, la mauvaise gouvernance ou la corruption généralisée. Tout au long de la manifestation les forces de l'ordre ne sont pas intervenues bien que des rassemblements se soient tenus dans certains points de ralliement.

L'éditorialiste de *L'Express*⁶ se félicite de l'avancée de ces nouvelles formes de contestation non-violente adoptée par la société civile. Le mouvement Wake up Madagascar, qui en été l'initiateur, a dû faire face au début à l'incompréhension de l'opinion et combattre l'appréhension des Malgaches à se livrer à des happenings.

01/03 - Le premier ministre met en cause des responsables des forces de l'ordre et des responsables territoriaux derrière la persistance des vols de zébus. Il les accuse de faciliter la délivrance de fausses fiches individuelles de bovidés et de documents de transport et de régulariser des vols de troupeaux. La justice est accusée de laxisme, voire de complicité. L'existence de réseaux de « *dahalo en col blanc* » est régulièrement dénoncée. Pour *L'Express*, ces déclarations sont de nature à tendre encore un peu plus les relations entre le pouvoir et la magistrature qui se voit reprochée de couvrir les agissements de ces réseaux maffieux. Le cheptel national de bovidés est en régression préoccupante, en raison principalement de l'insécurité rurale qui se généralise.

12/03 - Tsiroanomandidy - Trois villageois abattus par une bande d'une quarantaine de dahalo armés de fusils de chasse. Les assaillants se sont emparés d'une centaine de zébus. Une fusillade a éclaté lorsque le Fokonolona est tombé à la rencontre des malfaiteurs et a engagé une poursuite. Les forces armées et les milices d'autodéfense villageoise sont sur la trace des dahalo.

17/03 - Lutte contre l'insécurité : le 2e bataillon interarmes de l'armée à Tsiroanomandidy. Après la région Ihorombe qui dispose depuis quelques mois d'un bataillon interarmes installé à Ihosy, ce sera au tour de la région Bongolava d'en bénéficier. Le chef du gouvernement qui s'est rendu sur place pour la pose de la première pierre de cette infrastructure, a déclaré que les dispositifs mis en place dans le cadre de la lutte contre l'insécurité ne répondent plus aux réalités locales. Les régions ont besoin de structures de proximité, plus proches des populations.

14/03 - Une centaine de dahalo incendie un village dans le district d'Ifanadiana. Lourdemment armée, la bande, incluant une vingtaine de femmes, s'est emparée d'objets de valeur et d'un troupeau de zébus. Pris par surprise, les villageois n'avaient pas eu le temps d'alerter les forces de l'ordre. Ils ont fui dans la forêt à l'arrivée des dahalo. L'incendie aurait fait 1 300 sans-abris. La gendarmerie a compté 229 foyers ravagés, 358 selon le député. Des bâtiments administratifs et des églises ont été réduits en cendre. Les bandits ont pu prendre la fuite en direction d'une zone isolée où se situe leur repaire. Seul l'un des pyromanes, en possession d'une kalachnikov, a pu être appréhendé lors d'une opération de ratissage. La gendarmerie nationale a annoncé l'envoi de renforts pour se lancer à la poursuite des pyromanes.

21/03 - Trente dahalo équipés d'armes à feu et d'objets tranchants ont fait incursion dans le village d'Ambalamarina (province de Fianarantsoa), provoquant la panique des habitants. Leur cible : un couple avec enfant en bas-âge, s'offusque *La Vérité*. L'enfant, âgé de 3 ans 1/2, a été visé à la tête et se trouverait dans un état critique. Pour le quotidien, les régions Amoron'i Mania et Haute-Matsiatra subissent un préoccupant regain d'insécurité.

28/03 - Meurtre de villageois par une bande de dahalo. Munis de kalachnikov, de fusils et d'armes blanches, une soixantaine de dahalo ont investi un village proche d'Ambohimaha. Trois habitants ont été abattus et 58 zébus volés.

09/03 - Ecole de la gendarmerie d'Ambositra : des armes et des munitions détournées. 24 personnes, dont le responsable du magasin d'armes de l'école et cinq autres gendarmes, ont comparu à la barre pour trafics d'armes et de munitions au profit de dahalo et ont été incarcérées. Les transactions d'opéraient en plein centre-ville.

⁶ <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/la-resistance-non-violente-avance/>

01/03 - Pris en flagrant délit, un voleur de vanille verte abattu par la population à Sambava. Le comité de vigilance local a pris en flagrant délit quatre bandits qui intervenaient de nuit dans une plantation. Trois d'entre eux ont pu s'échapper, le dernier a été capturé et abattu. 20 kg de vanille verte ont été saisis. Les planteurs lancent un appel aux autorités. La population redoute le développement des vindictes populaires si la situation n'est pas maîtrisée par les forces de l'ordre.

09/03 - Menace de vindicte populaire à Toliara. Des individus furieux munis d'armes blanches ont parcouru la ville à la recherche d'un homme qui a commis le meurtre d'une jeune fille dont le corps a été retrouvé mutilé sur la route du campus universitaire. Des manifestants ont agressé des passants et les cyclo-pousses. Plusieurs blessés sont à déplorer. Les forces de l'ordre ont rencontré des difficultés pour maîtriser la situation et ont dû faire usage de grenades lacrymogènes. Les commerces avaient baissé leur rideau par crainte de pillages.

13/03 - Les 75 tireurs de cyclo-pousses de l'ethnie Antandroy, arrêtés lors des échauffourées de Toliara sont toujours en garde à vue au commissariat. Ils n'ont toujours pas été déférés au tribunal. La jeune fille assassinée le 27 février qui est à l'origine des troubles n'a pas encore été inhumée. Sa famille réclame un dédommagement coutumier. Des individus ont menacé d'intervenir pour libérer les 75 tireurs de cyclo-pousses, provoquant l'inquiétude des commerçants qui ont baissé leur rideau. Les forces de l'ordre se sont déployées pour sécuriser la ville.

15/03 - Une soixantaine de personnes impliquées dans les échauffourées de Toliara ont été déférées au parquet d'Ihosy. L'association des Antandroy réclame leur libération sans condition, ainsi que l'application du « *dinampaty* » de la région Atsimo Andrefana (dédommagement coutumier)

12/03 - Vangaindrano - Suspecté de trafic d'ossements humains, un opérateur économique a été lynché à mort par la foule. Son chauffeur se trouve dans un état critique. A l'origine de cette vindicte populaire, la découverte par l'opérateur d'un sac d'ossements abandonné en bordure de route alors que celui-ci, accompagné de deux gendarmes, se rendait à un rendez-vous avec le chef de district. Resté dans le véhicule avec le chauffeur tandis que les gendarmes s'éloignaient pour mener leur enquête sur cette découverte, un attroupement hostile s'est formé autour d'eux. Tentant de prendre la fuite à bord du véhicule, ils ont été interceptés à l'entrée d'un pont qui avait été saboté par la population.

20/03 - Antsohihy - Un gendarme noyé par des villageois. Trois hommes du groupement de gendarmerie de la région Sofia qui s'étaient rendus dans un village pour procéder à l'interpellation d'un individu suite à décision de justice, ont été confrontés à l'opposition farouche d'une centaine de villageois, qui ont exigé que l'individu leur soit remis pour le mettre à mort. Pris de panique, les gendarmes ont pris la fuite mais l'un d'eux a été rattrapé et noyé dans une rivière. Les deux autres gendarmes ont tenté, en vain, de le sauver, en tirant des coups de feu en l'air. 31 villageois ont été interpellés.

21/03 - Un groupe d'auto-défense villageoise d'Antsohihy exécute un homme suspecté du vol d'un zébu. La scène s'est déroulée en public, en présence de femmes et d'enfants et a été filmée avant d'être postée sur *Facebook*. La victime a été déshabillée et ligotée avant d'être frappée à coup de machette. Le quotidien *Les Nouvelles* s'alarme de la situation dans le district d'Antsohihy et la région Sofia, qui deviennent de jour en jour des zones de non-droit.

28/03 - Les réseaux sociaux ont eu raison de structures d'auto-défense villageoise du district d'Analava. Leurs récépissés de reconnaissance leur ont été retirés suite à la publication d'une scène de lynchage qui leur a été attribuée concernant un présumé voleur de zébu. Les membres de ces structures d'auto-défense ont également été mis en cause dans la noyade d'un gendarme en mission dans la région. Le chef de district a pris sa décision en dépit du soutien massif que la population locale apporte à ces structures dont les actions « *musclées* » auraient permis de combattre l'insécurité qui règne dans la région Sofia. La population craint que la dissolution de ces milices débouche sur une rechute de l'insécurité. Un élu local estime que les résultats priment sur les méthodes et qu'il faut accorder plus d'attention aux droits des citoyens qu'à celui des prédateurs, rapporte le quotidien *Les Nouvelles*.

02/03 - Un gang de sept individus a tenté d'enlever un indo-pakistanaï à Isoraka-Tsaralàna. La police, grâce à la vigilance de son unité spéciale et l'aide de la population, a pu déjouer ce rapt. L'un des assaillants a été abattu lors d'un échange de coups de feu avec les forces de l'ordre. Il ne serait autre que l'ancien chauffeur de la victime visée.

► Justice, gouvernance

14/03 - Une vidéo montrant l'intervention punitive des 42 policiers à Antsakabary a été partagée sur les réseaux sociaux. Avec des maisons en feu comme toile de fond, la vidéo montre des hommes et des femmes dénudés rassemblés sur un terrain. Des policiers sont aperçus en train de ligoter deux par deux ces

individus. On entend également un policier demander si ces villageois ont déjà entendu le son d'une arme à feu. Par la suite, la vidéo montre des hommes attachés faire une « *marche en canard* » sur une centaine de mètres en répétant « *tsy mety ny mamono polisy* », littéralement « *ce n'est pas bon de tuer des policiers* ». Les scènes filmées coïncident avec les témoignages recueillis par la CNIDH en mars 2017. Un an après ces exactions, le sort de ces policiers n'est pas encore connu, déplore *L'Express*. Une autorisation de poursuite signée par le ministre de la sécurité publique est attendue pour pouvoir enquêter sur les policiers suspectés dans cette affaire, répondent les autorités. La police affirme avoir déjà eu connaissance de cette vidéo dont Amnesty a pu vérifier l'authenticité.

15/03 - Amnesty International - Il faut enquêter sur les mauvais traitements infligés par des policiers à des villageois. En réaction à cette vidéo tournée à Antsakabary montrant des policiers frapper et humilier des dizaines de villageois dans la localité où, en février 2017, des responsables de l'application des lois s'en étaient pris à des habitants et avaient mis le feu à leurs maisons, en riposte à la mort de deux policiers, le directeur régional d'Amnesty International pour l'Afrique australe déclare⁷ : « *Le comportement de la police, tel qu'on peut le voir dans la vidéo, est scandaleux et condamnable. Ces brutalités témoignent du mépris dont fait preuve la police à l'égard de la vie humaine. Il est totalement inacceptable que des policiers infligent des mauvais traitements et des violences aux citoyens qu'ils ont le devoir de protéger. (...) Les autorités doivent mener dans les meilleurs délais une enquête impartiale sur le comportement de la police et traduire en justice les policiers soupçonnés d'être responsables de tels actes, dans le respect des normes internationales. Elles doivent aussi accorder des réparations aux victimes.* »

Contactée par l'AFP, la police malgache a refusé de commenter la vidéo et les accusations d'Amnesty, renvoyant à ses déclarations à la presse le 21 novembre 2017. A l'époque, elle avait annoncé l'ouverture d'enquêtes sur la mort des deux policiers et l'incendie des maisons. « *Le dossier étant bouclé, il a été transféré et se trouve désormais entre les mains de la justice* », avait expliqué le directeur de cabinet du ministère de la sécurité publique, Jean Rostand Rabialahy. Début mars 2017, le ministre de la sécurité publique, André Norbert Anandra, avait été limogé après avoir affirmé que l'incendie avait été provoqué par un civil, malade mental.

26/03 - Amnesty International demande que soit annulée la condamnation du militant écologiste Raleva⁸. La peine de deux ans de prison avec sursis avait été prononcée en septembre 2017. L'audience en appel est prévue le 27 mars à Fianarantsoa. Raleva avait été arrêté à la suite d'une réunion publique organisée par des représentants de Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.), une compagnie minière chinoise d'extraction d'or, et le chef de district. Durant cette réunion, il a exigé de voir les permis miniers délivrés à l'entreprise. Il a alors été arrêté et accusé d'avoir usurpé le titre de « chef de district » par le tribunal de Mananjary. Libéré au bout de 25 jours de détention provisoire il a fait appel de sa condamnation. « *En contestant les activités minières de l'entreprise, Raleva a agi dans l'intérêt public. Au lieu de le sanctionner par une peine de prison avec sursis, les autorités auraient dû rendre publiques les informations qu'il recherchait et faciliter la participation publique au projet minier. Les militants comme Raleva doivent être protégés, et non criminalisés, par leur gouvernement.* », déclare la directrice adjointe d'Amnesty pour l'Afrique australe.

Le procès en appel a été reporté au 24 avril.

01/03 - Le SMM s'insurge contre le limogeage du procureur général près la Cour suprême qu'il juge illégal. « *Une fois de plus encore, la ministre de la justice, Rasolo Elise Alexandrine est pointée du doigt par ses pairs* », écrit *Midi*. Le limogeage de Ranary Robertson Rakotonavalona a été décidé en conseil des ministres sans consultation préalable du CSM, contrairement aux dispositions de la loi du 14 janvier 2008. « *Une fois encore, l'indépendance de la justice est complètement bafouée car le poste de procureur général ne constitue ni un poste politique ni un haut emploi de l'Etat* », déclare la présidente du syndicat, Fanirisoa Ernaivo qui estime que cette décision fait suite à la requête que le SMM a déposée auprès du CSM pour réclamer l'ouverture d'une enquête contre la ministre de la justice et quelques magistrats, suite aux révélations d'Houcine Arfa qui les accuse d'avoir touché des pots-de-vin pour favoriser son évasion.

06/03 - Les avocats de l'ex-procureur général près la Cour suprême, Ranary Robertson Rakotonavalona, déposent un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret présidentiel d'abrogation de sa nomination. « *Le limogeage du procureur général de la Cour suprême ne relève pas du pouvoir discrétionnaire du président de la République* », soutiennent-ils, tout en précisant que « *ce n'est ni un poste politique ni un haut emploi de l'Etat* ». La notification officielle de l'abrogation n'ayant pas encore été transmise à l'intéressé, les avocats demandent la suspension de l'application du décret et son annulation. Accusé d'ingérence dans les

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/53/97/448497/119445757.pdf>

Voir la vidéo réalisée par Amnesty, reprenant des séquences de la vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux :

<https://www.voafrique.com/a/des-dizaines-de-civiles-matraits-par-la-police-dans-une-vidéo-accablante-a-madagascar/4301544.html>

⁸ Cf. Blog Justmad - <https://storage.canalblog.com/38/92/448497/119568083.pdf>

Voir aussi <http://www.madagate.org/editorial/madagate-vidéo-et-affiche/6718-amnesty-international-raleva-est-un-militant-ecologiste-et-non-un-dangereux-criminel.html>

affaires de la justice, l'exécutif ne devrait pas de ce fait pouvoir nommer un nouveau procureur lors des prochains conseils des ministres.

14/03 - Le Conseil d'Etat annule le décret présidentiel limogeant le procureur général près la Cour suprême, Ranary Rakotonavalona Robertson. « *Il n'y a pas de vainqueur, ni de vaincu. C'est le droit qui a triomphé. C'est une grande avancée de l'Etat de droit à Madagascar* », a réagi l'intéressé. *Midi* écrit : « *ce jugement devrait avoir un impact certain sur l'institution judiciaire. La justice a ainsi redoré son image. Certes, c'est un membre important de la magistrature qui a eu gain de cause, mais ce que l'on retiendra, c'est qu'une décision prise sans tenir compte des règles du droit a été annulée. On espère maintenant que d'autres affaires seront jugées avec la même éthique, et que les abus de pouvoir ne seront plus tolérés* ».

07/03 - Le SMM, réuni en AG extraordinaire, exige le départ de la garde des sceaux et son remplacement par un magistrat plus jeune. L'actuelle ministre de la justice doit faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de ce mois. Le syndicat souhaite que le portefeuille ministériel soit attribué à une personne qui connaisse les rouages de la justice, le quotidien des magistrats et soit dotée d'un sens de l'écoute. Lors de la prise de fonction d'Alexandrine Elise Rasolo, au mois d'août, la nouvelle ministre bénéficiait pourtant d'un préjugé favorable de la présidente du SMM. Elle s'était engagée à répondre favorablement aux revendications de la profession et à enclancher les réformes attendues. Lors de leur AG, les magistrats ont exigé que toutes les personnes citées dans l'affaire Houcine Arfa soient auditionnées. Ils ont également débattu du limogeage du procureur général près la Cour suprême.

02/03 - Rapport d'investigations du Bianco - Deux ministres poursuivis en 2017. 504 personnes ont fait l'objet d'une poursuite au titre de l'année écoulée. Les dossiers étant encore en cours d'instruction, l'identité de ces deux ministres ni les motifs de la poursuite n'ont été révélés. Étant donné qu'il y a eu trois mini-remaniements sur la période, on ignore si les ministres en cause sont encore en exercice ou ont été remerciés. En termes de résultats, 12 hauts fonctionnaires nommés par décret ont été arrêtés, cinq d'entre eux ont été placés en détention préventive. Au titre de 2017, le Bianco a reçu 3 380 doléances, auxquels s'ajoutent les 1 726 dossiers de 2016 en instance. Il a traité plus de 5 000 dossiers, dont 950 ont été déclarés investigables. Si les dénonciations se poursuivent au rythme actuel, le directeur, Jean-Louis Andriamifidy, redoute une saturation de ses services.

17/03 - Claudine Razaimamonjy de nouveau extraite de la prison pour femmes de Manjakandriana pour être auditionnée. Elle a été entendue par la Bianco pour une nouvelle affaire et traduite devant la Chaîne pénale anti-corruption pour favoritisme dans l'attribution de marchés publics et ainsi que pour détournement et recel de deniers publics. Claudine Razaimamonjy serait impliquée dans cinq dossiers liés à des affaires de corruption, détournement, favoritisme, abus de pouvoir et usurpation de fonction. Après avoir été auditionnée, elle a été reconduite à la prison pour femmes.

22/03 - Placement sous mandat de dépôt de Jean Razafindravonona, ancien ministre des finances et du budget du gouvernement Roger Kolo, soupçonné d'être impliqué, comme Claudine Razaimamonjy, dans le détournement de 500 millions Ar pour le paiement de fausses factures relatives à la réhabilitation d'un bâtiment public à Antanetibe au nom du ministère des postes et télécommunications, annonce *La Gazette*. Il a également été déféré à la Chaîne pénale. Ministre d'avril 2014 à février 2015, Jean Razafindravonona exerçait auparavant la fonction de directeur de l'Institut national de la statistique et d'administrateur de la Banque centrale de Madagascar. **Dans ce même dossier, Orlando Robimanana, ancien directeur du Trésor, figurant d'après *Midi* parmi les candidats potentiels à la magistrature suprême, a bénéficié d'une liberté provisoire.** Trois autres personnes ont également été déférées au parquet de la CPAC pour la même affaire et ont été placées sous surveillance judiciaire. Il s'agit d'un comptable et d'un ordonnateur secondaire du ministère des finances et du budget, ainsi que d'une femme, opérateur économique proche de Claudine Razaimamonjy. Le Bianco aurait reçu plusieurs doléances relatant des faits de détournement de fonds publics et de favoritisme dans l'octroi de marchés publics. La Présidence, qui donne à la presse l'impression d'avoir « lâché » son ancienne conseillère, ne verrait pas d'un mauvais œil la mise en cause d'un possible candidat à l'élection présidentielle. **Le quotidien *Les Nouvelles* évoque « un complot contre un candidat ».**

02/03 - Une note de 34/100, tel est le score obtenu par Madagascar à l'issue de l'enquête sur le budget 2017 réalisée par l'Association MSIS-Tatao, en collaboration avec International Budget Partnership et l'appui de l'UE et des Nations unies. L'effectivité de la transparence budgétaire reste à établir. Particulièrement pointée du doigt l'impossibilité pour les citoyens de disposer d'informations minimales sur le budget de l'Etat. Les opportunités qui leur sont offertes pour participer au processus budgétaire sont très limitées, le contrôle par le corps législatif et la Cour des comptes laissent à désirer. La transparence budgétaire est considérée comme l'un des moyens de lutte contre la pauvreté, notamment dans des pays comme Madagascar

où l'accessibilité aux informations via l'administration est encore difficile. La notion d'« *open data* » ou « *données ouvertes* » pouvant être librement utilisées, réutilisées et redistribuées par quiconque, est un concept déjà assez répandu au niveau mondial. Elle constitue un gage certain de transparence, de redevabilité et de bonne gouvernance à tous les niveaux, indique le consultant de Transparency International. La Grande île faisait partie des 115 pays qui s'étaient soumis volontairement à cette enquête internationale.

09/03 - Un gendarme stagiaire au poste avancé d'Anilobe (Farafangana) placé en détention préventive pour corruption. Il aurait reçu un bakchich de 1,6 million Ar lors du déferrement d'un prévenu, en contrepartie d'une promesse de liberté provisoire. Pour mieux le convaincre, le prévenu avait affirmé avoir eu dans ce but une entrevue avec le juge d'instruction de Farafangana.

10/03 – Annulation des épreuves du concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG)⁹ - Les copies suspectées de trafic d'influence et de corruption ont été brûlées alors que le Bianco avait préconisé certaines mesures conservatoires comme la mise sous scellés des lieux et documents. Selon *L'Express*, « *un ministre* », accompagné de son staff et d'un huissier, se seraient rendus sur place pour ordonner la destruction des copies. Après avoir brisé les scellés, ils ont sorti les copies dans la cour pour les brûler. Alerté par une source anonyme, le Bianco s'est rendu sur les lieux pour constater la situation. Pour *Midi*, c'est la ministre de la justice elle-même qui s'est rendue sur place, accompagnée du directeur de l'ENMG, Hugues Rajoelina, pour demander la levée des scellés posée par le Bianco et l'incinération des copies. Le ministère se serait défendu de vouloir faire obstacle à la manifestation de la vérité.

Le Bianco a publié une déclaration dans laquelle il déplore « les conséquences de tels agissements, du fait que ces dossiers brûlés font partie des éléments d'enquêtes concernant les suspicions de corruption et infractions assimilées dans l'organisation desdits concours ». Il redoute que ces événements engendrent une perte de confiance des citoyens envers les concours. Le communiqué indique encore : « *contrairement aux informations véhiculées ces derniers jours, le Bianco n'avait pas eu connaissance de l'intention du ministère de la justice et de l'ENMG de briser les scellés des portes des salles sécurisant les feuilles de copies des candidats, les procès-verbaux des concours, ainsi que tous dossiers y afférant, afin de les brûler* »

22/03 - La société civile indignée par les soupçons de corruption au concours d'entrée à l'ENMG. L'ONG Tolotsoa, Transparency international initiative Madagascar, l'ONG Ivorary, le Medem et le Hetsika Rohy ont exprimé dans un communiqué leur « *indignation élevée devant la gravité des évènements qui se sont accumulés à l'ENMG où ont été révélés des soupçons de corruption sur le concours d'admissibilité de cette année d'une part, et de tentative en haut lieu d'entraver les enquêtes subséquentes d'autre part* ». Mettant en exergue le non-respect de l'Etat de droit et des principes de bonne gouvernance, ces entités s'interrogent : « *desceller des salles ne constitue-t-il pas une infraction pénale ?* ». Elles invitent le Bianco à mettre en œuvre les dispositions de la loi de 2016 sur la lutte contre la corruption relative à l'« *empêchement porté aux pouvoirs d'investigation du directeur général dans l'exercice de ses fonctions* ».

► Affaire Houcine Arfa

01/03 - Le directeur de la maison de force de Tsiafahy rejette les accusations portées à son encontre par Houcine Arfa qui continue de s'exprimer sur l'affaire dans les médias français. Il affirme que le document sonore que l'ex-conseiller de la présidence a publié sur les réseaux sociaux est un montage. « *Contrairement à ce qui a été véhiculé sur Facebook, je n'ai jamais reçu une somme de 4 millions Ar venant de ce prisonnier* », a-t-il déclaré, affirmant disposer de nombreuses preuves attestant que ces accusations sont fausses. Il dément également les informations selon lesquelles Houcine Arfa aurait été torturé durant son incarcération. Une plainte sera déposée contre le titulaire du compte *Facebook*, Patrick Raharimanana, pour dénonciation calomnieuse et diffamation publique.

Patrick Raharimanana confirme l'authenticité du document sonore qu'il a publié sur Facebook. Il encourage le directeur de l'établissement à engager un expert pour vérifier son authenticité. *Midi* précise que Patrick Raharimanana a également publié des photos prises à l'intérieur de la maison de force par le couple Arfa avec un smartphone, alors que celle-ci est réputée pour être la plus sécurisée de Madagascar.

14/03 - L'homme politique Patrick Raharimanana¹⁰ convoqué par le service des affaires criminelles et spéciales de la gendarmerie nationale. Cette convocation serait notamment liée à la publication sur les réseaux sociaux d'une prétendue discussion entre Houcine Arfa et un responsable de la maison de force de

⁹ Cf. Revue de presse Février 2018 p.13 - <http://p2.storage.canalblog.com/29/85/448497/119270472.pdf>

¹⁰ Ingénieur de formation, Patrick Raharimanana a été président des Jeunes catholiques de Madagascar de 1986 à 1990. Il a participé à l'organisation de la visite de Jean Paul II en 1989 et à l'animation des Jeunes étudiants catholiques (JEC) comptant jusqu'à 35 000 membres. Il a été coordinateur national du CNOE de 1990 à 1998, puis coordinateur de Vatofotra, une association pour la mise en place d'un socle de développement économique et démocratique de Madagascar de 2003 à 2009., devenue parti politique. Patrick Raharimanana a été candidat à la présidentielle de 2013.

Tsiafahy. L'audition a duré 7 heures et se serait déroulée « *d'une manière respectueuse* » indique l'intéressé. Après son audition l'homme politique a annoncé que la lutte contre la corruption est l'un de ses projets phares et qu'il ne renoncera pas à atteindre cet objectif. Il a déposé une plainte et une dénonciation de corruption contre le directeur de la maison de force de Tsiafahy au siège du Bianco.

01/03 - Le juge d'instruction Haingo Ramiandrisoa, en charge du dossier Houcine Arfa et qui l'a placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy, a été déferé au parquet d'Ambatolampy. Il serait soupçonné, avec cinq autres personnes, d'avoir été impliqué dans l'évasion du franco-algérien. Selon des responsables du ministère de la justice, l'enquête sur de l'évasion spectaculaire d'Houcine Arfa avance. Un chauffeur de taxi, des agents de l'administration pénitentiaire, un médecin et un magistrat seraient impliqués.

En solidarité envers le juge d'instruction qui vient d'être arrêté, avec quatre autres personnes, dans le cadre de l'affaire Houcine Arfa, les magistrats ont observé un mot d'ordre de grève. Tous les tribunaux ont été fermés.

03/03 - Le SMM clame que l'arrestation du juge d'instruction est illégale. La procédure n'aurait pas été respectée. Des représentants du syndicat se sont déplacés à Ambatolampy pour s'enquérir de l'affaire. Le juge a finalement bénéficié d'une liberté provisoire. Le secrétaire général du syndicat des pénitenciers, César Diderot, aurait quant à lui été placé sous mandat de dépôt à la prison d'Arivonimamo. Le directeur du bureau de coordination du contrôle des juridictions et des établissements pénitentiaires, Razafindrakoto Solohery, a confirmé que le ministère de la justice a décidé d'ouvrir une enquête suite aux remous causés par les révélations d'Houcine Arfa. « *Les résultats de l'enquête confirment qu'il y a bien eu complicité dans l'évasion du prisonnier* », a-t-il mentionné. Une réquisition effectuée auprès des opérateurs de téléphonie mobile confirme qu'il y a eu de nombreuses conversations entre le juge d'instruction, un agent pénitentiaire et d'autres personnes le jour de l'évasion d'Houcine Arfa. Les investigations menées jusqu'ici n'auraient révélé aucun élément de preuve permettant d'incriminer la ministre de la justice, son directeur de cabinet et la procureure de la République, accusés par Houcine Arfa d'avoir touché des pots-de-vin. « *Nous sommes étonnés que ce soient d'autres personnes à part ceux qui ont été cités directement qui se retrouvent en prison ou sont poursuivies, alors que ceux qui ont été expressément nommés ne sont pas du tout inquiétés, faute de preuves dit-on* », déclare la présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo. Pour Midi, « *l'affaire continue de provoquer un véritable tumulte médiatique* ».

07/03 - Selon La Vérité, Houcine Arfa a déposé une seconde plainte auprès de la justice française, cette fois-ci contre un conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina. Elle porterait sur l'importation de « *merchandises très réglementées sur le plan international* », effectuée dans des conditions illicites. Une opération qui se serait déroulée début 2016. La cargaison aurait été débarquée à l'aéroport d'Ivato pour être ensuite entreposée dans un dépôt où elle aurait été enlevée par camion militaire et transportée au palais présidentiel. Houcine Arfa aurait été témoin de la réception de cette marchandise par le conseiller.

10/03 - L'affaire opposant la famille Randriamaromanana au franco-algérien Houcine Arfa pour tentative de kidnapping et extorsion de fonds sera jugée le 13 avril, suite au renvoi ferme prononcé le 8 mars. Les avocats du prévenu, jugé par contumace, ont exigé que d'autres personnes citées dans le dossier comparaissent. La cour d'appel ayant rejeté leur demande, ils ont quitté la salle et sont revenus pour déposer une lettre de déconstitution. Un député, un élément de la gendarmerie, un avocat et deux autres personnes seraient les complices d'Houcine Arfa, selon les plaignants.

14/03 - La ministre de la justice, Alexandrine Elise Rasolo, a déposé plainte pour diffamation à l'encontre d'Houcine Arfa auprès du tribunal correctionnel de Paris. La démarche a été tardive, explique-t-on, en raison des formalités de transferts de fonds destinés à la rémunération de l'avocat.

15/03 - Le gouvernement soutient la plainte déposée en France par la ministre de la justice. L'exécutif assimile les accusations d'Houcine Arfa à un acte de déstabilisation des institutions. Il rappelle qu'une entraide juridique est en cours entre la France et Madagascar en vue de procéder à l'arrestation d'Houcine Arfa. Sans résultat jusqu'ici observe *Tribune*. Depuis son retour en France, en effet, le fugitif a pu s'exprimer librement dans la presse et malgré le supposé mandat d'arrêt international déposé par les autorités malgaches, il n'a pas encore été appréhendé. Le sentiment prévaut que la France n'accorde pas grande importance à cette affaire qui agite le monde politique malgache. Le SMM annonce avoir pris acte du communiqué du gouvernement affirmant sa solidarité avec la ministre de la justice et le fait que l'Etat est l'ultime rempart de l'indépendance de la justice. Le syndicat fait toutefois remarquer que dans plusieurs affaires en cours c'est l'Etat lui-même qui a mis à mal cette indépendance.

20/03 - Grève d'avertissement des agents pénitentiaires, insatisfaits de leur rencontre avec la ministre de la justice. Ils exigent, entre autres, que leurs trois collègues qui sont en détention préventive dans le cadre

de l'affaire Houcine Arfa bénéficient d'une liberté provisoire. Ce nouveau mouvement de grève du personnel pénitentiaire a pour effet de paralyser l'institution judiciaire. « *Des prévenus croupissent en prison, des suspects rentrent à la maison* », titre *La Vérité*.

24/03 - « Houcine Arfa a porté des menottes durant toute son audition devant le juge d'instruction au tribunal d'Antananarivo », s'offusque La Gazette. « Cette audition avec des menottes est une atteinte grave aux droits de la défense et aux droits de l'homme. Tant qu'un individu n'a pas été déclaré coupable, il bénéficie de la présomption d'innocence, poursuit le quotidien. L'application de menottes, qui constitue une mesure de contrainte, est contraire à la présomption d'innocence, laquelle prévaut encore pendant la phase d'instruction préparatoire. (...) Pourquoi le juge n'a-t-il pas écouté les avocats présents qui se sont insurgés contre ce port des menottes abusif et dégradant ? (...) Sachant que l'instruction préparatoire d'Houcine Arfa n'a pas été régulière du seul fait du port des menottes, elle aurait dû être annulée et le procès en première instance n'aurait pas dû avoir lieu. Puisque le juge d'instruction a été inculpé de corruption dans le cadre du traitement du dossier d'Houcine Arfa, le procès devant la cour d'appel correctionnelle du 9 mars aurait dû être renvoyé ».

► Santé

05/03 - Mille cinq cent femmes victimes de fistule obstétricale à opérer en 2018. L'opération, lancée en 2011, se poursuit, avec le concours du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Le coup d'envoi de la campagne 2018 s'est tenu dans le Sud, à Ambovombe. 150 femmes de cette région vont bénéficier de chirurgie réparatrice durant une période de 25 jours. 50 000 femmes malgaches seraient victimes de ce handicap et 4 000 nouveaux cas apparaîtraient chaque année, en majorité des femmes jeunes et d'adolescentes, selon une enquête des Nations unies de 2012-2013 réalisée dans le cadre des OMD. L'objectif est de réduire le nombre de femmes concernées de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2050. Cette affection, fortement handicapante, à l'origine de la mort sociale de la femme victime, résulte généralement d'un travail trop long et difficile, principalement en raison d'une grossesse précoce. Bien plus d'un problème de santé, la fistule obstétricale revêt une dimension sociale qui fait partie intégrante de la prise en charge.

09/03 - Madagascar recense en moyenne 1.500 nouveaux cas de lèpre tous les ans, selon ministère de la santé, qui regrette « l'exclusion et l'ostracisme » dont sont victimes les malades. Même guéris, les anciens lépreux sont des parias pour la société. Les villages qu'ils occupent sont devenus des ghettos. Les Malgaches se targuent volontiers de leur tradition d'entraide, de solidarité et de fraternité, le fameux « *fihavanana* », mais les lépreux en sont exclus, victimes de toutes les discriminations. Selon l'OMS, 173.000 malades étaient encore recensés dans le monde fin 2016. 200.000 nouveaux cas sont dépistés chaque année.

13/03 - Peste : validation du protocole d'enterrement digne et sécurisé (EDS). L'atelier de validation du protocole est l'aboutissement d'un long processus de consultations nationales et internationales dans le but d'offrir aux personnes décédées de la peste un enterrement en adéquation avec les valeurs culturelles malgaches, tout en respectant les normes scientifiques et sécuritaires non négociables. Les consultations nationales ont été entreprises depuis cinq mois afin de recueillir et prendre en compte les avis des leaders traditionnels et des autorités administratives des 22 régions. L'OMS et le ministère de la santé, ainsi que leurs partenaires techniques et financiers, ont également fait appel à des consultations d'experts scientifiques (médecins, anthropologues...) ayant déjà participé à la riposte face aux flambées épidémiques en Afrique. Le protocole adopté constitue une préparation conséquente pour la saison pesteuse 2019. La saison 2017/2018, avec plus de 2 000 cas et 200 décès, a en effet été houleuse, marquée par la psychose, les problèmes de communication et la résistance de la population.

26/03 - La tuberculose demeure un problème de santé publique majeur à Madagascar - Plus de 30 000 nouveaux cas diagnostiqués en 2017. Un malade non traité peut transmettre la maladie à 12 personnes en une année. Le taux de prévalence est de 237 pour 100 000, selon le ministère de la santé. Le dépistage et les médicaments pour le traitement sont pris en charge par l'Etat et sont dispensés dans les 219 centres de soins spéciaux à travers l'île, rappelle le ministre. En 2017, le taux de succès du traitement a été de 86 %.

► Migrations, traite, apatridie

05/03 - Une Koweïtienne a été arrêtée pour le meurtre de son employée malgache originaire d'Ambanja. Ce meurtre, abondamment relayé sur les réseaux sociaux, a contraint les autorités à mener une enquête. L'intéressée a été arrêtée au Liban et rapatriée dans son pays pour répondre de ses actes. Le corps de la victime avait été camouflé dans un congélateur. Précédemment, l'accusée avait assassiné une employée philippine. On apprend par ailleurs que les proches de deux employées de maison d'Andasibe, parties travailler au Koweït, sont sans nouvelles d'elles depuis 2016.

07/03 - Réfugiées dans une ambassade, plus de 80 jeunes femmes malgaches émigrées au Koweït lancent un appel à l'aide sur Facebook¹¹. Privées de leur passeport, elles ont pu s'enfuir du domicile de leur employeur et trouver refuge dans une ambassade, depuis six mois pour certaines d'entre elles. Elles clament haut et fort qu'elles ne se sont jamais livrées à la prostitution comme le prétendent leurs détracteurs. Certaines affirment avoir été violentées par leur employeur ou ne pas avoir perçu de salaire depuis deux ans. Elles ont toutes vécu des conditions de travail et de vie inhumaines. Des employées dénoncent des abus sexuels commis par des employés d'agences de placement koweïtiennes auxquelles elles s'étaient adressées pour tenter de rentrer au pays ou leur trouver un autre employeur. Les autorités malgaches n'ont pas encore réagi à ce SOS largement partagé et commenté.

07/03 - Un réseau de trafiquants d'enfants démantelé à Toamasina. Sept suspects ont été appréhendés. Une cinquantaine d'enfants de 3 à 16 ans étaient la cible d'un réseau de « fournisseurs », d'intermédiaires et d'acheteurs. Un enfant se négociait entre 3 et 9 millions Ar.

13/03 - Une vedette transportant 15 personnes, dont cinq enfants, interceptée par la gendarmerie d'Ambilobe à Nosy Mitsio. L'embarcation avait Mayotte pour destination. Après avoir quitté Nosy Be, une panne de moteur a provoqué son échouage sur la côte de cet îlot après 4 jours de dérive. L'alerte a été donnée par les habitants. Le skipper et son coéquipier n'avaient aucun document de voyage, pas plus que les passagers. Les parents de enfants avaient déjà signalé leur disparition aux autorités. L'enquête confirme que quatre des cinq enfants de 3 à 7 ans embarqués n'étaient pas accompagnés. Ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, les mères de deux fillettes avaient négocié avec les deux passeurs leur envoi à Mayotte ou une famille d'accueil était censée les recevoir. La thèse du rapt d'enfants pourrait donc ne pas être confirmée.

19/03 – Environ 300 Malagasy sont arrivés clandestinement à Mayotte en 2017, selon les autorités mahoraises, rapporte Jean Edmond Andrianantenaina, directeur général du Centre de Fusion d'Informations Maritimes (CFIM). Tout un réseau de passeurs serait impliqué. 175 d'entre eux ont été refoulés. Les départs sur de petites embarcations ont lieu généralement le soir, depuis Nosy-Be, Ambilobe ou même Mahajanga, en passant dans ce cas par les Comores. Des migrations clandestines pourraient également avoir lieu vers la Réunion ou Maurice mais elles n'ont pas encore été confirmées. Face à ces flux migratoires croissants, le CFIM a renforcé ses échanges d'informations avec le ministère de la sécurité publique et les autorités mahoraises. Les techniciens en charge de surveillance de l'espace maritime ont bénéficié d'une formation dispensée par les représentants de l'OIM.

13/03 - Prévention et réduction de l'apatridie : un guide gratuit « Nationalité à Madagascar - Règles et procédures » a été rédigé par l'ONG Focus Development et l'UNHCR. Le phénomène existe à Madagascar mais il est très mal connu, les personnes concernées n'osant pas se présenter aux autorités, de crainte d'être expulsées. Le guide proposé fait suite à des ateliers de sensibilisation qui se sont tenus dans différentes régions. La campagne de prévention et de réduction de l'apatridie doit se prolonger jusqu'en 2024. Les médias se sont engagés à apporter leur concours. Un bureau des apatrides et un comité interministériel devraient être mis sur pied, conformément à la loi.

► Droits des femmes

09/03 - Une grande première dans les annales du 8 mars : les associations des femmes des 22 régions ont fait un long voyage pour rejoindre la capitale afin de célébrer la journée internationale des droits des femmes et revendiquer le respect de leurs droits. *L'Express* voit dans cet événement le signe d'une prise de conscience des progrès qui restent à accomplir. Un rassemblement hétéroclite de plus de 20 000 personnes, regroupant représentantes de partis politiques, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des ministères et des Eglises. La première Dame, Voahangy Rajaonarimampianina, était à la tête de ce défilé qui a duré deux heures. Les femmes journalistes de la capitale ont organisé pour la première fois leur propre rassemblement. *Tribune* note que les manifestations pour la célébration de la journée internationale des femmes ont aussi été l'occasion pour certaines personnalités politiques de tâter le terrain en vue des élections. Ce fut le cas du parti présidentiel HVM et du Mapar d'Andry Rajoelina. Ce dernier a fait coïncider sa première grande manifestation publique pour la promotion de l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) avec la célébration de la journée internationale des droits des femmes, à Ambilobe. La manifestation, qui n'a pas été empêchée par le pouvoir, aurait connu un succès notable.

¹¹ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/immigration%e2%80%88au%e2%80%88e2%80%88koweit-sos%e2%80%88de%e2%80%88quatre-vingt%e2%80%88domestiques%e2%80%88malgaches/>

La ministre de la population et de la promotion de la femme, Onitiana Realy, a déclaré à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes qu'elle militerait pour **que les femmes occupent la moitié des postes gouvernementaux**. « *Seulement 30 % des postes gouvernementaux sont occupés par des femmes. Nous nous battons pour que ces positions soient partagées à cinquante-cinquante entre les hommes et les femmes* », a-t-elle déclaré. « *Aujourd'hui, Madagascar permet aux femmes de transférer sa nationalité à son enfant, ce qui n'était permis qu'aux hommes auparavant, c'est un signe de grande victoire pour nous les femmes* », a déclaré l'épouse du chef de l'Etat dans sa prise de parole.

12/03 - Faible taux de la participation des femmes dans les sphères décisionnelles de la vie publique.

A l'issue de la célébration de la journée du 8 mars, des femmes de toutes les régions se sont réunies pour débattre du sujet qui peut être illustré de la manière suivante : on ne dénombre que 81 femmes maires pour les 1695 communes, 29 femmes députées sur 151, 6 femmes ministres sur une trentaine, aucune femme chef de région. La situation ne s'améliore que très lentement. Hormis les obstacles d'ordre culturel, les participantes déplorent le manque de volontarisme des femmes. Beaucoup se désintéressent des affaires publiques et laissent délibérément le gouvernail aux hommes.

27/03 - Le nombre de bébés détenus à la prison d'Antanimoro avec leur mère en hausse, indique *Les Nouvelles*. En un an, leur nombre est passé de 26 à 35. 25 d'entre eux sont âgés de moins d'un an et devront rester avec leur mère jusqu'à l'âge de 2 ans, âge à partir duquel ils pourront être confiés à la famille, à des proches ou, plus rarement, placé dans un centre d'accueil. 15 détenues sont actuellement enceintes. Leur nouveau-né verra le jour en prison. La majorité des femmes détenues le sont pour vol ou escroquerie. Ce sont le plus souvent des employées de maison. Les femmes détenues représentent 5 % de la population pénale, 10 % à Antanimoro.

► Liberté d'expression, médias

15/03 - Après avoir été chassés manu militari de l'Assemblée nationale et insultés lors de la rencontre entre les députés et le gouvernement, les journalistes exigent des excuses publiques. L'Ordre des journalistes (OJM) a publié un communiqué dans lequel il affirme que cet incident porte une nouvelle fois atteinte à la liberté de la presse, rappelant au passage l'adoption très controversée du code de la communication et les initiatives du ministère de la communication pour prendre en main la délivrance des cartes de presse.

30/03 - L'observatoire des médias et de la communication Ilontsera relance l'alerte sur l'urgence de revoir certaines dispositions du code de la communication médiatisée et des projets de loi régissant l'organisation des élections. Des dispositions « *suspectes* » portant notamment sur l'aspect médiatique des consultations électorales risquent, affirme-t-il, de compromettre le traitement équitable et égalitaire de tous les candidats, seul garant d'élections crédibles, apaisées et acceptées par tous.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Questions foncières, projet de loi sur les ZES

06/03 - Des experts mettent en garde : il faut protéger les terres malgaches face aux investisseurs étrangers. Au cours d'une table ronde organisée dans le cadre de la célébration de son 25e anniversaire, le Groupement des experts et scientifiques (GESC) a tiré la sonnette d'alarme sur le péril encouru face à l'appétit des investisseurs étrangers. « *Les Malgaches finiraient par devenir des apatrides sur leurs terres si les formes de cession des terres continuent délibérément en faveur des étrangers. Cela se traduit par la diminution incontrôlée du patrimoine immobilier de l'Etat* », affirme-t-il. Les experts citent en exemple la Chine, pays d'origine de nombreux investisseurs, dont la politique foncière est très nationaliste. « *A Madagascar, en misant sur l'investissement direct étranger (IDE), on invite les étrangers à venir s'installer dans le pays, alors que ce procédé réduit considérablement la marge de bénéfice de l'Etat* », déplore le collectif.

« *Si tout le monde croit que l'université d'Antananarivo fait partie du domaine public, il faut savoir qu'elle est encore titrée sous le nom de la fondation Charles de Gaulle (...), ce qui fait que seules les superstructures appartiennent à l'Etat. Nous sommes en train de faire du lobbying pour transférer le titre à l'Etat* », dévoile le doyen de la faculté DEGS qui a participé à cette manifestation. Un exemple parmi tant d'autres illustrant le fait que les anciennes propriétés coloniales ne sont pas encore toutes transférées à l'Etat. Une grande partie du terrain de cette université avait d'ailleurs failli être transformée en terrain de golf en 2013 !

09/03 - Pour le Collectif Tany, la loi sur les ZES privera les Malgaches de l'accès à des milliers d'hectares de terres pour une période de longue durée, sinon indéterminée. « *Le risque est grand, affirme-t-il, de voir l'Etat déléguer totalement la gestion des territoires sélectionnés à l'AZES, l'Autorité de régulation des ZES, dont les modalités d'application de la délégation ont été censurées par la HCC comme étant contraires*

à la Constitution. (...) La future ZES, située dans le Nord de Madagascar, qui a fait l'objet d'une réunion internationale de plusieurs jours en février, s'étend sur 2.000 ha. A ce rythme, et étant donné la prolifération de diverses zones d'investissement annoncées dans des lois et projets de loi sur les terrains de même acabit qui feront partie 'des terrains à statut spécifique' (ZIA, ZES, ZII, ZEE, etc.), Madagascar risque d'arriver à la même situation que celle du Cambodge où les citoyens vivent et les paysans cultivent sur des espaces très réduits, dans les interstices entre les grandes plantations et concessions des sociétés et compagnies souvent étrangères ». Tany demande dans son communiqué¹² que les décideurs malgaches s'interrogent sur la dangerosité de cette loi qui conduit, au bout du compte, à « une perte de la dignité du pays ».

20/03 - Le projet de loi sur les ZES rejeté à une courte majorité par les députés malgré les pressions exercées par le premier ministre qui s'est rendu sur place pour tenter de les convaincre. Le texte initial avait été adopté par le Parlement en novembre mais au mois de janvier la HCC avait déclaré inconstitutionnels quatre de ses articles. Le projet de loi avait été remanié en conséquence et présenté à la session extraordinaire en cours. Les opposants au projet mettent en avant le risque que présenteraient les ZES en matière de propriété foncière. Ils contestent également la possibilité pour la société QMM d'être retenue comme l'acteur privilégié de la mise en place de la ZES de Tolagnaro. La société, déjà en possession d'une concession industrialo-portuaire, n'aurait pas respecté ses engagements en matière d'indemnisation des propriétaires de terrains. Des élus font valoir en outre que les emplois créés dans ces ZES risquent, comme dans les zones franches, de faire fi des droits des travailleurs malgaches.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/03 - Deuxièmes Assises de la coopération Internationale des collectivités décentralisées malagasy et française (AICT 2018) : 450 participants à la recherche d'opportunités de coopération, dont plus de 300 élus et représentants locaux malgaches. Objectif : pérenniser les liens existants, réinventer une coopération internationale de plus en plus difficile à justifier auprès des citoyens français et, si possible, créer de nouveaux partenariats entre collectivités territoriales. La première édition, en 2006, avait connu un grand succès, que les organisateurs entendent rééditer. Des ateliers thématiques portant sur la jeunesse, la gestion des risques et catastrophes, le développement économique local, le volet eau, assainissement et hygiène seront au programme. Des expositions et des rencontres bilatérales sont également prévues. Le ministre des affaires étrangères, Henri Rabary-Njaka, a évoqué les opportunités à saisir pour le secteur productif, via des partenariats privés. Neuf régions de la Grande île sur 22 ne se sont pas encore engagées dans la voie de la coopération décentralisée. Lalao Ravalomanana, maire d'Antananarivo, rappelle que la capitale bénéficie d'un jumelage avec la région Île-de-France depuis 28 ans. En 2016, Madagascar a bénéficié de près de 4,3 millions d'euros de la part de la coopération française, principalement pour financer des projets d'assainissement, d'adduction d'eau potable ou de gestion des déchets.

16/03 - Près de 200 opérateurs économiques malagasy et 150 opérateurs indiens ont participé au forum des affaires organisé par l'ambassade de l'Inde en collaboration avec l'EDBM et la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar et à l'occasion de la visite à Madagascar du président indien. Une ligne de crédit d'un montant de plus de 80 millions de dollars a été octroyée par le gouvernement indien pour assurer le développement agricole de la Grande île. « *L'Inde est le 3e plus grand investisseur dans le pays* », a souligné Hery Rajaonarimampianina à l'ouverture du forum. « *Nous sommes prêts à apporter nos expertises pour que Madagascar soit le grenier de l'Océan indien* », a annoncé de son côté Ram Nath Kovind, ajoutant : « *Il y a une perspective de création de partenariat au niveau du secteur minier et de l'énergie notamment solaire* ». Des sociétés indiennes souhaitent créer des joint-ventures avec leurs homologues malagasy.

06/03 - La vie quotidienne de plusieurs milliers d'habitants du Sud a connu une amélioration. Des services sociaux de base y ont été mis en place. Des cliniques mobiles sont fonctionnelles dans les lieux reculés des régions Anosy et Androy et des adductions d'eau ont été construites grâce à l'appui du gouvernement japonais, qui a apporté près de 4,3 millions de dollars, et aux interventions de l'Unicef. Cet appui du Japon à l'Unicef a permis la prise en charge de 140 000 enfants victimes de pneumonie, de diarrhées et du paludisme. 95 000 personnes éloignées des CSB, dont 17 000 enfants, ont bénéficié de soins. Plus de 32 000 personnes bénéficieront de l'eau et 60 000 de l'assainissement. 70 % de la population du Sud réside à plus de 5 km d'une formation sanitaire. 720 000 personnes n'ont pas accès à l'eau et à l'hygiène. La plupart des ménages ne trouvent de l'eau potable qu'à plus de 20 km ou à deux heures de trajet.

28/03 - Le ministère de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures ambitionne d'accroître à 67 % le taux d'accès à l'eau potable à Madagascar en 2019 contre 24 % actuellement. 54 techniciens viennent d'être

¹² Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/30/41/448497/119371985.pdf>

formés sur les techniques de forage. Dans la vision 2030, le taux de 100 % devrait être atteint à condition de disposer d'un financement de 2,8 milliards d'euros. Grâce au concours de l'Unicef, 200 forages sont prévus d'ici 2019 dans les régions Menabe, Atsimo Andrefana et Androy où l'accès à l'eau potable est le plus médiocre. Madagascar se trouve au quatrième rang des pays les plus pauvres en matière d'accès à l'eau potable.

13/03 - Maurice en attente des opportunités offertes par les ZES. L'ambassadeur de l'île sœur se félicite que le projet de loi révisé pour la création de Zones économiques Spéciale (ZES) ait été adopté par le conseil de gouvernement, ce qui permettra aux deux pays de renforcer et de concrétiser leurs projets de coopération. Une commission mixte Maurice-Madagascar se tiendra prochainement afin d'établir une feuille de route. L'ambassadeur estime par ailleurs que la coopération entre les îles est très importante dans le contexte mondial, pour lutter contre le trafic de drogue, les crimes transnationaux, le blanchiment d'argent, le piratage et la pêche illégale.

14/03 - La Banque mondiale figure parmi les bailleurs qui ont respecté leurs engagements lors de la conférence des bailleurs et des investisseurs de Paris en 2016. La revue conjointe du portefeuille des projets financés par la Banque qui vient de se tenir recense **16 projets d'un montant total de 838 millions de dollars**, dont près de 372 millions ont déjà été décaissés. Tous ces projets viennent en appui du PND et ont été élaborés par le gouvernement malgache. La Country manager de la Banque, Coralie Gevers, a exprimé le souhait que l'élection présidentielle se déroule dans le calme et conformément à la Constitution : il y va, dit-elle, de la poursuite de l'aide internationale et de l'avenir du pays, ajoutant qu'il faut une décennie de stabilité pour réduire la pauvreté à Madagascar. La partie malgache se plaint de la lourdeur des procédures à suivre pour la mise en œuvre des projets.

26/03 - L'État malgache et la Banque mondiale mettent en œuvre le Projet d'appui à la performance du Secteur public (PAPSP). Conçu pour 2017-2020, ce projet, basé sur les résultats, est doté d'une enveloppe de 40 millions de dollars. Pour 2018, 992 des 1693 communes ont répondu aux critères fixés et pourront bénéficier, à travers le Fonds de développement local (FDL), d'une subvention qui servira à financer des projets d'investissements communaux, dont l'aménagement des marchés, la création des pistes communales, l'installation des bornes-fontaines ou la rénovation des bureaux communaux. Un numéro gratuit, « *Allo, Vola-mahitsy !* » est mis à disposition pour toute question, remarque ou plainte concernant la gestion de ces subventions, incluant également tout non-respect de l'environnement et des droits des communautés locales. Pour le chef de l'Etat, Madagascar est en marche vers une décentralisation effective, gage d'une administration de proximité et de stabilité institutionnelle. Un Fonds national de péréquation est par ailleurs créé, afin de répartir de manière équitables diverses recettes.

15/03 - Nouvelle mission du FMI pour une évaluation de l'exécution de la Facilité élargie de crédit (FEC) au 2^e trimestre 2017. L'évaluation pourrait se conclure, si les résultats sont jugés satisfaisants, par un nouveau décaissement. Les deux revues précédentes avaient donné lieu à un satisfecit de l'institution. Lors de la dernière revue, en septembre 2017, le FMI avait souligné l'importance de la poursuite des efforts menés pour l'amélioration des recettes fiscales et douanières, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, l'accroissement des dépenses d'investissement, la maîtrise de la masse salariale et la réduction des transferts vers les entreprises publiques (Jirama, Air Madagascar).

28/03 - La mission du FMI déclare être satisfaite de la mise en œuvre du programme FEC, sous réserve du respect des engagements souscrits par l'Etat. Ils notent, entre autres, une accumulation des réserves de change de la Banque centrale, une augmentation des investissements publique et une croissance continue de l'industrie manufacturière, et ce en dépit des chocs subis (cyclone, sécheresse, épidémie de peste...). Ce sont des points positifs qui pourraient autoriser un nouveau décaissement au titre de la FEC, après approbation par le conseil d'administration en juin. « *Les services du FMI exhortent les autorités à maintenir le dynamisme du programme* », déclare Marshall Mills, chef de mission. Le Fonds demande aux autorités de renforcer ses engagements, à savoir : application de la vérité des prix du carburant, retrait progressif de l'Etat dans le financement de la Jirama, adoption des lois sur le recouvrement des avoirs illicites et le blanchiment de capitaux pour combattre la corruption, continuité du système de déclaration de patrimoine et amélioration de la gestion des finances publiques. Selon le FMI, la croissance devrait s'accélérer à 5 % en 2018 (contre 4,2 % en 2017), et l'inflation devrait repasser sous la barre des 8 % d'ici la fin de l'année.

La subvention budgétaire de 209 milliards Ar insuffisante à satisfaire les besoins de la Jirama. Le gouvernement envisage de lui accorder une enveloppe additionnelle. « *La hausse des prix du baril sur le marché mondial a beaucoup impacté la caisse de la Jirama* », s'est justifiée la ministre des finances et du budget lors de la conférence de presse de l'équipe du FMI. « *Les difficultés financières de la compagnie continuent de grever les finances publiques malgré le lancement d'un plan ambitieux de restructuration de la compagnie* », déplore Marshall Mills.

► Situation économique

12/03 - Le désordre qui règne depuis trois mois au port de Toamasina asphyxie le fonctionnement des entreprises. Les groupements d'opérateurs économiques demandent à l'administration de prendre dans les plus brefs délais les mesures qui s'imposent pour fluidifier les opérations de déchargement, chargement et dédouanement des containers. Des entreprises fonctionnent au ralenti et ont dû mettre leur personnel en chômage technique. Les ruptures de stocks de produits de première nécessité et de médicaments qui résultent de cette situation provoquent des hauses de prix. Les entreprises exportatrices ne peuvent honorer leurs contrats et subissent des surcoûts indus qui les fragilisent. Des armateurs ont décidé de ne plus venir à Madagascar en raison des problèmes de saturation et de lenteur du terminal à conteneurs. D'autres se déroutent sur Maurice, où les débarquements de à destination de Madagascar sont faits puis récupérés par des plus petits bâtiments. Certains importateurs ont même été obligés d'aller récupérer leurs containers dans d'autres pays tels que le Sri Lanka avant de pouvoir les acheminer à Madagascar

19/03 - Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - Madagascar doit présenter son rapport au mois d'avril. Une task force réunie à Arusha recueillera les avancées de chaque pays en la matière. Le directeur du Samifin, Boto Tsaradia Lamina, craint que Madagascar soit placé sur la « *liste grise* » en raison de son non-respect des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) de 2012. Les projets de loi sur le blanchiment et le recouvrement des avoirs illicites n'ont en effet toujours pas été examinés en commission par l'Assemblée nationale. Il est peu probable qu'elles puissent être adoptées avant le fin de la session extraordinaire. La Grande île figure donc encore dans la liste des pays à risque, avec pour conséquence la nécessité pour les banques de réaliser des contrôles supplémentaires coûteux et dissuasifs pour toute transaction financière avec Madagascar. D'après le Samifin, le budget de l'Etat est de plus en plus lourdement pénalisé par ces absences de contrôle des flux financiers.

29/03 - « *Projet de loi anti-corruption : les députés n'honorent pas l'agenda* », titre RFI. La 3e session extraordinaire touche à sa fin. Le 28 mars, c'était le dernier jour des travaux en commission avant les 5 jours de pause pour la célébration du 29 mars 1947 et les fêtes de Pâques. Pour la 4e fois, l'étude des projets de lois sur le recouvrement des avoirs illicites et sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme était à l'ordre du jour. Deux textes éminemment importants, Madagascar affirmant être engagé dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Mais pour la 4e fois les députés n'ont pas honoré l'agenda. L'Assemblée nationale était vide. De quoi attiser un peu plus l'inimitié de la population envers ses représentants et de laisser perplexe la seule personne qui avait fait le déplacement, le DG du Samifin, Boto Lamina. Désabusé, après ce rendez-vous manqué, il déclare : « *C'est un projet anti-délinquants économiques. Maintenant, est-ce qu'il y a parmi les décideurs certains qui se sentent visés par ce genre d'initiative ? En tout cas, là, ils ne sont pas en train de montrer de bonnes dispositions à avancer dans cette lutte contre le blanchiment de capitaux, le crime organisé et contre la corruption* ». Pour Boto Lamina, l'adoption de ces textes est un passage obligé pour être conforme aux standards internationaux et gagner en efficacité. « *Je prends l'exemple d'un détournement de deniers publics. Il ne s'agit pas simplement de mettre en détention les personnes impliquées dans ce genre d'infraction. L'Etat doit avoir les moyens de récupérer cet argent-là et de mettre une amende également. Ça c'est prévu dans les projets de loi. Mais ça aujourd'hui, avec les lois actuelles, ce n'est pas faisable.* ». En 2017, le service de renseignement financier a, à lui seul, chiffré à 57 millions d'euros le montant de la fraude fiscale et du détournement d'argent public. Un montant bien plus élevé si l'on ajoute les montants comptabilisés par le Bianco et l'inspection des impôts. Si la moitié de ces montants étaient recouverts par l'Etat, celui-ci n'aurait plus besoin d'emprunter d'argent aux bailleurs internationaux.

21/03 - « *Les métiers de l'externalisation des relations clients sont devenus, en peu de temps, la nouvelle mine d'or des jeunes Malgaches* », selon le ministre des postes, des télécommunications et du développement numérique, et ce grâce à l'installation de câbles sous-marins reliant l'océan Indien à l'Europe. La multinationale marocaine Intelcia, spécialisée dans la « *relation client* », annonce le renforcement de sa présence à Madagascar où elle a déjà investi 11 millions d'euros et embauché plus de 1 500 collaborateurs. Le groupe reprend les activités d'Outremer Télécom Madagascar. « *D'ici à 2019, nous aurons 3 000 emplois créés à notre actif ; le salaire à l'embauche est de cinq fois le salaire minimum (SMIG) pour un conseiller client* », affirme le directeur pays de la société. Les parts de marché en matière d'externalisation sont en train de se rééquilibrer en faveur de Madagascar et de Maurice, au détriment du Maghreb et notamment du Maroc.

23/03 - La Confédération du tourisme tire la sonnette d'alarme. La saison 2018 s'annonce préoccupante du fait de la dégradation de l'image de la destination Madagascar. Le taux d'annulation des réservations auprès des tours opérateurs et des agences de voyages atteindrait déjà 20 %. En cause : le mauvais état du réseau routier, une desserte aérienne internationale non satisfaisante et une desserte domestique aléatoire, la recrudescence de l'insécurité, la hausse du visa touristique, sans compter les séquelles de la communication désastreuse sur l'épidémie de peste.

► Social, divers

15/03 - Le recensement général de la population va pouvoir enfin démarrer au mois d'avril. 28 000 agents recenseurs ont été formés. La phase préalable de cartographie est achevée. 25 des 31 millions de dollars nécessaires pour mener à bien cette opération sont d'ores et déjà disponibles.

06/03 - Université de Toamasina - Vingt-deux étudiants arrêtés. De longues et intempestives coupures de courant sur le campus ont provoqué la colère de 150 étudiants qui ont fait brûler des pneus sur la route nationale et caillassé des véhicules. Un groupe a troublé la tenue des examens. La franchise universitaire avait été levée lors des troubles qui se sont produits fin 2017 et elle n'avait pas été rétablie en raison de la persistance de l'agitation.

Les étudiants arrêtés ont été relâchés sous la pression de leurs congénères qui menaçaient de reprendre les manifestations. Dix-neuf ont été libérés durant l'enquête et les trois autres, suspectés d'avoir organisé la perturbation des examens, ont bénéficié d'une liberté provisoire. Six étudiants ont été traduits en conseil de discipline et quatre d'entre eux ont été renvoyés. Leurs avocats ont fait savoir qu'ils vont faire appel.

23/03 - Un risque d'année blanche plane de nouveau à l'université d'Antananarivo où le syndicat des enseignants chercheurs et chercheurs enseignants a annoncé le renforcement de son mouvement de revendications.

10/03 - La Solidarité Syndicale de Madagascar (SSM) manifeste devant le tribunal de la capitale pour exprimer le mécontentement des salariés du privé et du public. Le secrétaire général de la SSM a précisé que les participants à ce rassemblement n'étaient pas des travailleurs en grève mais des personnes en congé ou au chômage. Les forces de l'ordre présentes sur les lieux ne sont pas intervenues. La présidente de Solidarité syndicale a découvert de la poudre lacrymogène dans son véhicule, sans pouvoir obtenir d'éclaircissement de la part des forces de l'ordre.

16/03 - La situation des syndicalistes d'Air Madagascar en suspens. Rado Rabarilala et ses collègues n'ont pas été réintégrés depuis juillet 2015, nonobstant l'existence d'un jugement du tribunal administratif d'Antananarivo, lequel a débouté la compagnie. Les salariés licenciés ont porté l'affaire devant le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. La CNIDH a également offert son appui à ces syndicalistes qui ont payé le prix fort d'avoir protégé les droits des employés. « *Nous faisons partie des travailleurs protégés et nous ne pouvons faire l'objet d'aucun licenciement, sauf en vertu d'une décision de l'inspection du travail. De surcroît, la décision du tribunal administratif souligne que nous restons employés à part entière de la société, avec toutes les conséquences de droit* » souligne Rado Rabarilala.

07/03 - La Grande Île est devenue une plaque tournante du trafic de drogues dures, indique Jean Edmond Andrianantenaina, directeur du Centre de fusion des informations maritimes (CFIM). Ces substances, surtout l'héroïne, proviennent principalement du Pakistan, du Moyen-Orient ou d'Amérique Latine. Les abords de Nosy-Be constituent une zone rouge de transit, les produits étant par la suite envoyés à Maurice ou aux Seychelles. Dans la plupart des cas ce sont des voiliers et des navires de plaisance qui sont utilisés, ce qui rend leur détection difficile. Ils transportent de 10 à 20 kg de drogue, une quantité qui peut être plus facile à dissimuler mais dont le coût est exorbitant. 75 % des bateaux qui circulent dans la zone sont détectés par le CFIM et c'est à partir de l'observation de leurs mouvements qu'une suspicion de trafic peut être établie.

14/03 - Le réchauffement climatique pourrait menacer jusqu'à 50 % des espèces dans 33 régions clés. Madagascar fait partie, avec l'Amazonie, des régions les plus menacées. Entre un quart et la moitié des espèces pourraient localement être menacées d'extinction d'ici 2080, selon une étude parue dans la revue *Climatic Change*. Elle est coproduite par l'université d'East Anglia, l'université James Cook et le WWF. Même si l'augmentation de la température est contenue en-dessous de 2 degrés, objectif jugé ambitieux de l'Accord de Paris, la situation climatique sera insoutenable pour 25 % des espèces de Madagascar.

20/03 - Le cyclone Eliakim a fait des ravages dans le Nord et le Nord-Est du pays. Le dernier bilan provisoire du BNGR fait état de 21 morts et de près de 60 000 sinistrés. Comme toujours, c'est Madagascar qui est l'île du bassin sud-ouest de l'océan Indien la plus impactée par les cyclones. Avant Eliakim, la Grande île avait déjà été durement frappé par le cyclone tropical Ava, qui a balayé la région de Toamasina en janvier 2018. Au tout début de ce mois de mars, le cyclone Dumazile a provoqué de fortes précipitations le long des côtes orientales de l'île.

Les transporteurs du Nord de la Grande île ont alerté les autorités sur l'état catastrophique des grands axes routiers. La RN en direction d'Antsiranana nécessite actuellement trois transbordements.

Taux de change au 28/03/18 : 1 euro = 3975 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Moov, Africatime, Madagascar Environmental Justice Network, Pilotika, Ligne de mire